



Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3

Quatrième trimestre 2020

(non auditées)

Pour plus d'informations:

Ghislain Parent, Chef des finances et Premier vice-président à la direction - Finances, Tél.: 514 394-6807

Jean Dagenais, Premier vice-président - Finances, Tél.: 514 394-6233

Linda Boulanger, Première vice-présidente - Relations investisseurs, Tél.: 514 394-0296

Ce document est disponible sur le site Internet de la Banque : www.bnc.ca

Notes à l'intention des utilisateurs

- 1) Le document « Informations complémentaires sur les fonds propres réglementaires et informations du Pilier 3 » n'a pas été audité et doit être lu avec le Rapport annuel 2020. Tous les montants sont présentés en millions de dollars canadiens, à moins d'indication contraire.
- 2) Les informations fournies dans ce document sont soumises aux mêmes processus de revue interne et de contrôle interne que les informations fournies par la Banque pour ses rapports financiers.
- 3) Les informations financières sont disponibles dans le Rapport aux actionnaires pour tous les trimestres de 2020 ainsi que dans le document intitulé « Informations financières complémentaires » disponible sur le site Internet de la Banque à l'adresse bnc.ca. Les données pour les périodes comparatives sont également disponibles sur le site internet de la Banque.
- 4) Pour certains formats de tableaux prescrits où les éléments de lignes ou de colonnes ont des montants nuls, ces éléments n'ont pas été présentés.

Table des matières

Emplacement des informations du Pilier 3	page 4
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	page 5
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	page 6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	page 7
LI2 – Principales sources d'écart entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	page 8
Composition of capital and TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	pages 9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	pages 12-13
TLAC1 – Composition de la TLAC	page 14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	page 15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	page 16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	page 17
Risque de crédit	
RC1 – Qualité de crédit des actifs	page 18
RC2 – Variations des stocks des prêts et de titres de dette en défaut	page 19
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 20
Exposition brute au risque de crédit (portefeuille autres que particuliers par industrie)	pages 21-22
Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe	page 23
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	page 24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	page 25
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	pages 26-29
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	page 30
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	pages 31-34
Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting	page 35
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	page 36
Risque de contrepartie	
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	page 37
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	page 38
RCC3 – Approche standard - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	page 39
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut	pages 40-41
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	page 42
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	page 43
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	page 44
Titrisation	
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	pages 45-46
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	pages 47-48
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	pages 49-50
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigence de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	pages 51-52
Glossaire	page 53

Emplacement des informations du Pilier 3

	Pages
	Informations complémentaires sur les fonds propres
	Rapport réglementaires et informations annuel 2020 du Pilier 3
Aperçu de la gestion des risques et des actifs pondérés en fonction des risques	
KM1 – Indicateurs clés (au niveau du groupe de consolidation)	
KM2 – Indicateurs clés - Exigences de TLAC	
APA – Approche de la gestion des risques de la banque	68 à 72, 73 à 78, 81-82, 86-96 et 188
AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR)	6
Liens entre les états financiers et les expositions réglementaires	
LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementation et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires	7
LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	8
LIA – Explications des écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions	107-109
Composition des fonds propres et TLAC	
CC1 – Composition des fonds propres réglementaires	9-11
CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan	12-13
CCA – Principales caractéristiques des instruments de fonds propres réglementaires et des autres instruments de TLAC éligibles ⁽¹⁾	
TLAC1 – Composition de la TLAC	14
TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique	15
Ratio de levier	
LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier réglementaires	16
LR2 – Ratio de levier : modèle de déclaration commun	17
Risque de crédit	
RCA – Informations générales sur le risque de crédit	68 à 72, 77-78 et 82
RC1 – Qualité de crédit des actifs	18
RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut	19
RCB – Informations supplémentaires sur la qualité de crédit des actifs	82, 109-110, 167-168 et 172-173
RCC – Informations qualitatives sur les techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	21, 22 et 26 ⁽²⁾
RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)	81 à 84, 155, 164 et 187
RCD – Informations qualitatives sur le recours de la banque à des notations de crédit externes selon l'approche standard pour le risque de crédit	80
RC4 – Approche standard - Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC)	24
RC5 – Approche standard - Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques	25
RCE – Informations qualitatives sur les modèles NI	60, 72, 77 à 81 et 85
RC6 – NI - Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	26 à 29
RC7 – NI - Effet des dérivés de crédit employés comme techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC) sur les actifs pondérés en fonction des risques (APR) (impact non)	s.o.
RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI	30
RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille	31 à 34
RC10 – NI - Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques	36
Risque de contrepartie	
RCCA – Informations qualitatives sur le risque de contrepartie (RCC)	83-84 et 185 à 193
RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche	37
RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	38
RCC3 – Approche standard de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques	39
RCC4 – NI - Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de probabilité de défaut (PD)	40-41
RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)	42
RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit	43
RCC7 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de contrepartie (RCC) selon la méthode des modèles internes (MMI)	s.o.
RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP)	44
Titrisation	
TITRA – Informations qualitatives sur les expositions de titrisation	57, 60, 78 à 80, 142, 179, 210 et 213 à 215
TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	45-46
TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation	47-48
TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme émetteur ou mandataire	49-50
TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées - banque agissant comme investisseur	51-52
Risque de marché	
RMA – Informations qualitatives sur le risque de marché	
RMB – Informations qualitatives sur les banques appliquant l'approche des modèles internes (AMI)	
RM1 – Risque de marché selon l'approche standard	La Banque continue d'appliquer les exigences relatives au risque de marché qui sont prévues dans le dispositif de Bâle 2,5 tel que permis par le BSIF.
RM2 – États des flux d'actifs pondérés des risques (APR) pour les expositions au risque de marché selon l'approche des modèles internes (AMI)	
RM3 – Valeur du portefeuille de négociation selon l'approche des modèles internes (AMI)	
RM4 – Comparaison des estimations de VaR par rapport aux gains ou pertes	

s.o. Sans objet

(1) Information disponible sur le site Internet de la Banque, à l'adresse bnc.ca.

(2) Ces pages se retrouvent dans le document intitulé « Informations financières complémentaires - Quatrième trimestre 2020 ».

KM2 – Indicateurs clés – Exigences de TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2020				2019			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
	a				a			
1 Capacité totale d'absorption des pertes (TLAC) disponible	22 511	21 584	20 172	19 943	16 826	15 378	13 977	12 547
1a TLAC disponible sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	22 511	21 584	20 172	19 943	16 826	15 378	13 977	12 547
2 APR totaux au niveau du groupe de résolution	94 808	94 814	92 755	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
3 Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1 / ligne 2) (%)	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%	20,3%	19,0%	17,7%	16,3%
3a Ratio de TLAC: TLAC en pourcentage des APR (ligne 1a / ligne 2) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%	20,3%	19,0%	17,7%	16,3%
4 Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier au niveau du groupe de résolution	321 038	309 001	306 386	319 709	308 902	303 961	296 118	286 655
5 Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1 / ligne 4) (%)	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%	5,4%	5,1%	4,7%	4,4%
5a Ratio de levier TLAC: TLAC en pourcentage de la mesure d'exposition aux fins du ratio de levier (ligne 1a / ligne 4) (%) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%	5,4%	5,1%	4,7%	4,4%
6a L'exemption de subordination indiquée à l'antépénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Oui							
6b L'exemption de subordination indiquée au pénultième paragraphe du point 11 du tableau FSB sur la TLAC s'applique-t-elle?	Non							
6c Si l'exemption limitée de subordination s'applique, le montant de financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui est reconnu comme TLAC externe, divisé par le financement émis qui est assimilé à des passifs exclus et qui serait reconnu comme TLAC externe si aucune limite n'était appliquée (%)	s.o.							

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1er novembre 2021. Les lignes 1, 3 et 5 rendent compte des mesures d'allègement transitoires pour le provisionnement des pertes de crédit telles qu'annoncées par le BSIF le 27 mars 2020. Les lignes 1a, 3a et 5a représentent la TLAC sans l'application de ces mesures transitoires.

AP1 – Aperçu des actifs pondérés en fonction des risques (APR) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne un aperçu du total des APR figurant au dénominateur des exigences de fonds propres fondées sur le risque. Une décomposition plus fine des APR est présentée dans les parties suivantes.

	T4 2020	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T4 2020
	a	b	b	b	b	c
	APR ⁽¹⁾	Exigence minimale de fonds propres ⁽²⁾				
1 Risque de crédit (hors risque de contrepartie)	67 348	66 240	66 385	60 155	58 361	5 387
2 dont approche standard (AS)	14 229	13 630	14 065	12 095	10 429	1 138
3 dont approche fondée sur les notations internes « fondation » (F-IRB)	-	-	-	-	-	-
4 dont approche par critères de classement prudentiels	-	-	-	-	-	-
5 dont approche fondée sur les notations internes « avancée » (A-IRB)	53 119	52 610	52 320	48 060	47 932	4 249
6 Risque de contrepartie (RCC)	6 149	6 188	5 756	5 341	4 800	492
7 dont approche standard appliquée au risque de contrepartie (AS-RCC)	4 702	4 704	4 714	4 035	3 568	376
8 dont méthode des modèles internes (MMI)	-	-	-	-	-	-
9 dont autres RCC	1 276	1 345	927	1 132	1 071	102
9a dont expositions sur les contreparties centrales	171	139	115	174	161	14
10 Ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)	1 612	1 664	1 555	1 364	1 200	129
11 Positions en actions selon l'approche de la pondération simple des risques ⁽³⁾	1 060	1 074	1 017	1 060	1 121	85
12 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche par transparence	144	128	138	149	105	12
13 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche fondée sur le mandat	-	-	-	-	-	-
14 Placements en actions dans des fonds d'investissement – approche de repli	-	-	-	-	-	-
15 Risque de règlement	113	166	63	70	57	9
16 Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire	694	639	574	646	388	56
16a dont sujet à l'arrangement transitoire	-	-	-	-	(188)	-
17 dont approche de la titrisation fondée sur les notations internes (SEC-IRBA)	172	176	67	73	37	14
18 dont approche de la titrisation fondée sur les notations externes (SEC-ERBA), dont approche fondée sur les évaluations internes (IAA)	442	383	427	493	463	35
19 dont approche standard de la titrisation (SEC-SA)	80	80	80	80	76	6
20 Risque de marché	3 497	4 724	4 121	4 397	4 276	280
21 dont approche standard (AS)	1 031	1 025	1 095	916	890	82
22 dont approche fondée sur la méthode des modèles internes (MMI)	2 466	3 699	3 026	3 481	3 386	198
23 Exigence de fonds propres entre portefeuille de négociation et portefeuille bancaire	-	-	-	-	-	-
24 Risque opérationnel	12 326	12 146	11 977	11 664	11 509	986
25 Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques de 250%)	1 865	1 845	1 169	1 360	1 222	149
26 Ajustements du plancher	-	-	-	-	-	-
27 Total (1+6+10+11+12+13+14+15+16+20+23+24+25+26)	94 808	94 814	92 755	86 206	83 039	7 585

(1) Incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(2) Le capital minimum requis est égal à 8 % de l'actif pondéré en fonction des risques.

(3) Les titres du portefeuille bancaire qui ne sont pas des placements en actions dans des fonds (FEI) sont traités dans le cadre de l'exemption de matérialité et sont par conséquent déclarés à la ligne 11 du tableau AP1. Cette exemption étant disponible pour les banques AIRB.

LI1 – Différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire et correspondance entre les états financiers et les catégories de risques réglementaires ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants permettent aux utilisateurs d'identifier les différences entre les périmètres de consolidation comptable et réglementaire (colonnes a et b) et la correspondance entre la ventilation des montants inscrits dans les états financiers de la banque (lignes) et les catégories de risques réglementaires (colonnes c à g).

	T4 2020						
	a	b	c	d	e	f	g
	Valeurs comptables d'après les états financiers publiés	Valeurs comptables sur le périmètre de consolidation réglementaire	Soumis au cadre du risque de crédit	Soumis au cadre du risque de contrepartie	Soumis aux dispositions relatives à la titrisation	Soumis au cadre du risque de marché	Valeurs comptables des éléments ⁽²⁾ Non soumis aux exigences de fonds propres ou soumis à déduction des fonds propres
Actif							
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières	29 142	29 142	29 142	-	-	617	-
Valeurs mobilières							
À la juste valeur par le biais du résultat net	78 326	81 363	2 965	-	12	78 386	-
À la juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global	12 726	21 462	21 456	-	6	-	-
Au coût amorti	11 079	11 385	10 241	-	1 144	-	-
	102 131	114 210	34 662	-	1 162	78 386	-
Valeurs mobilières acquises en vertu de convention de revente et valeur mobilières empruntées	14 512	14 574	-	14 574	-	-	-
Prêts et acceptations							
Hypothécaires résidentiels	64 959	37 941	37 941	-	-	-	-
Aux particuliers	37 613	37 613	37 613	-	-	-	-
Créances sur cartes de crédit	2 038	2 038	907	-	1 071	-	60
Aux entreprises et aux administrations publiques	54 422	54 422	54 422	-	14	525	-
	159 032	132 014	130 883	-	1 085	525	60
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations	6 866	6 866	6 866	-	-	-	-
Provisions pour pertes de crédit	(1 158)	(560)	(560)	-	-	-	-
	164 740	138 320	137 189	-	1 085	525	60
Autres							
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	13 422	14 255	-	14 255	-	13 207	-
Participations dans des entreprises associées et des coentreprises	409	444	444	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	1 155	1 155	1 155	-	-	-	-
Goodwill	1 414	1 515	-	-	-	-	1 515
Immobilisations incorporelles	1 434	1 213	-	-	-	-	1 213
Autres actifs	3 266	3 204	3 125	-	-	-	79
	21 100	21 786	4 724	14 255	-	13 207	2 807
Total actif	331 625	318 032	205 717	28 829	2 247	92 735	2 867
Passif							
Dépôts	215 878	215 878	-	-	-	9 998	205 880
Autres							
Acceptations	6 866	6 866	-	-	-	-	6 866
Engagements afférents à des titres vendus à découvert	16 368	16 368	-	-	-	16 368	-
Engagements afférents à des valeurs mobilières vendues en vertu de conventions de rachat et valeurs mobilières prêtées	33 859	39 019	-	39 019	-	-	-
Instruments financiers dérivés ⁽³⁾	12 923	13 557	-	13 557	-	12 300	-
Passifs relatifs à des créances cédées	22 855	22 855	-	-	-	-	22 855
Autres passifs	5 718	5 718	-	-	-	-	5 718
	98 589	104 383	-	52 576	-	28 668	35 439
Dette subordonnée	775	775	-	-	-	-	775
Total passif	315 242	321 036	-	52 576	-	38 666	242 094

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances.

(2) Les montants des colonnes c) à g) ne sont pas nécessairement égaux à ceux de la colonne b), certains éléments pouvant être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires au titre de plusieurs catégories de risques.

(3) Les instruments financiers dérivés sont soumis à la fois au risque de crédit de contrepartie et au cadre de risque de marché.

LI2 – Principales sources d'écarts entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant renseigne sur les principales sources d'écarts (autres que celles découlant de périmètres de consolidation différents reportées dans le tableau LI1) entre les valeurs comptables et réglementaires des expositions.

		T4 2020				
		a	b	c	d	e
		Éléments soumis au ⁽¹⁾ :				
		Total	Cadre du risque de crédit	Dispositions relatives à la titrisation	Cadre du risque de contrepartie	Cadre du risque de marché
1	Valeur comptable de l'actif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	315 165	205 717	2 247	28 829	92 735
2	Valeur comptable du passif sur le périmètre de consolidation réglementaire (d'après le tableau LI1)	78 942	-	-	52 576	38 666
3	Total net sur le périmètre de consolidation réglementaire	236 223	205 717	2 247	(23 747)	54 069
4	Majoration liée aux transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	78 038	-	-	78 038	-
5	Expositions futures potentielles ⁽³⁾	11 218	-	-	11 218	-
6	Montants hors bilan ⁽⁴⁾	169 927	54 108	3 807	83 701	-
7	Écarts découlant des règles de compensation différentes, autres que ceux déjà inscrits à la ligne 2 incluant le collatéral	4 626	-	-	4 626	-
8	Montants de VaR pour les opérations de financement par titres (OFT)	7 823	-	-	7 823	-
9	Différences de valeur	-	-	-	-	-
10	Collatéral pour OFT	(134 941)	-	-	(134 941)	-
11	Valeur réglementaire des expositions ⁽⁵⁾	372 914	259 825	6 054	26 718	54 069

(1) La somme des montants des colonnes b) à e) peuvent ne pas être égale aux montants de la colonne a) puisque certains éléments peuvent être soumis à des exigences de fonds propres réglementaires dans plus d'une catégorie de risque.

(2) Est égal à deux fois les obligations liées aux titres vendus en vertu de conventions de rachat et aux titres prêtés conformément au cadre de risque de crédit de la contrepartie tiré du tableau LI1.

(3) Le montant des expositions futures potentielles est présenté après l'alpha de 1,4.

(4) Les montants hors bilan originaux sont présentés dans la colonne a), tandis que dans la colonne b) à e), les expositions se situent après l'application des facteurs de conversion en crédit (FCEC).

(5) Montant global considéré comme un point de départ du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires

(en millions de dollars canadiens)

		2020				2019				
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1	
	Référence ⁽¹⁾									
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements										
1	Capital-actions ordinaires admissible émis directement, majoré du surplus d'apport ⁽²⁾	a + a'	3 104	3 087	3 074	3 072	3 000	2 967	2 953	2 933
2	Résultats non distribués	b	10 444	10 150	10 058	9 556	9 312	9 044	8 889	8 695
3	Autres éléments cumulés du résultat global et autres réserves	c	(118)	(177)	(137)	(7)	16	59	50	65
4	Fonds propres directement émis qui seront progressivement éliminés de CET1 (applicable uniquement aux institutions qui ne sont pas constituées en sociétés par actions)		-	-	-	-	-	-	-	-
5	Capital-actions ordinaires émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans CET1)	d	-	-	-	-	-	22	18	15
6	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires avant ajustements		13 430	13 060	12 995	12 621	12 328	12 092	11 910	11 708
Ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires										
7	Ajustements d'évaluation prudentiels		-	-	-	-	-	-	-	-
8	Goodwill (déduction faite des impôts)	e-w	(1 515)	(1 518)	(1 524)	(1 511)	(1 510)	(1 510)	(1 675)	(1 671)
9	Immobilisations incorporelles autres que les charges administratives liées aux prêts hypothécaires	f - x	(1 213)	(1 239)	(1 182)	(1 160)	(1 148)	(1 111)	(1 177)	(1 139)
10	Actifs d'impôt différé, sauf s'ils résultent de différences temporaires (nets des passifs d'impôt correspondants)	g	(41)	(32)	(31)	-	-	-	-	-
11	Autres éléments cumulés du résultat global liés à la couverture des flux de trésorerie	h	283	311	313	47	6	(32)	6	(48)
12	Pertes prévues en excédent des provisions totales	i	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Plus-values de cession sur opérations de titrisation		-	-	-	-	-	-	-	-
14	Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	59	41	(88)	56	24	41	35	(23)
15	Actifs des régimes de retraite à prestations déterminées (déduction faite des passifs d'impôt)	k - y	(79)	(15)	(118)	(7)	(8)	(5)	(7)	(5)
16	Actions détenues en propre (sauf si elles sont déjà déduites du surplus d'apport)		-	-	-	-	-	-	-	-
17	Participations croisées sous forme d'actions ordinaires		-	-	-	-	-	-	-	-
18	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	l	-	-	-	-	-	-	-	-
19	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	m	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (montant supérieur au seuil de 10%)		-	-	-	-	-	-	-	-
21	Actifs d'impôt différés résultant de différences temporaires (montant supérieur au seuil de 10%, net des passifs d'impôt correspondants)		-	-	-	-	-	-	-	-
22	Montant excédant le seuil de 15 %		-	-	-	-	-	-	-	-
23	dont: participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	n	-	-	-	-	-	-	-	-
24	dont: charges administratives liées aux créances hypothécaires		-	-	-	-	-	-	-	-
25	dont: actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires	o	-	-	-	-	-	-	-	-
26	Autres déductions et ajustements réglementaires du CET1 indiqués par le BSIF (incluant les ajustements réglementaires relatifs aux propriétés pour propre usage)		243	232	203	-	-	-	-	-
27	Ajustements réglementaires appliqués aux actions ordinaires et assimilées de T1 en raison de l'insuffisance des autres éléments de T1 et des fonds propres complémentaires (T2) pour couvrir les déductions		-	-	-	-	-	-	-	-
28	Total des ajustements réglementaires aux fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires		(2 263)	(2 220)	(2 427)	(2 575)	(2 636)	(2 617)	(2 818)	(2 886)
29	Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)		11 167	10 840	10 568	10 046	9 692	9 475	9 092	8 822
29a	CET1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA		10 924	10 608	10 365					
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1										
30	Autres éléments de catégorie 1 (T1) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾		2 950	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450
31	dont : instruments désignés comme fonds propres selon les normes comptables applicables	v + z	2 950	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450	2 450
32	dont : instruments désignés comme passifs selon les normes comptables applicables	p	-	-	-	-	-	-	-	-
33	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif des autres éléments de la catégorie 1 ⁽²⁾	v' + z' + p'	-	-	350	350	350	350	350	350
34	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (et instruments de CET1 non compris à la ligne 5) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans AT1)	q	-	-	-	-	-	5	4	3
35	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés		-	-	-	-	-	-	-	-
36	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 avant ajustements réglementaires		2 950	2 450	2 800	2 800	2 800	2 805	2 804	2 803

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 à 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		2020				2019			
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Référence ⁽¹⁾									
Autres éléments des fonds propres de catégorie 1									
37	Autres éléments de T1 détenus en propre	(3)	-	-	-	-	-	-	-
38	Participations croisées sous forme d'autres éléments de T1	-	-	-	-	-	-	-	-
39	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, déduction faite des positions courtes admissibles (montant supérieur au seuil de 10%)	-	-	-	-	-	-	-	-
40	Participations significatives sous forme d'action ordinaires de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, déduction faite des positions courtes admissibles	-	-	-	-	-	-	-	-
41	Autres déductions des fonds propres T1 indiquées par le BSIF	(2)	-	-	-	-	-	-	(1)
41a	dont : hypothèques inversées	(2)	-	-	-	-	-	-	(1)
42	Ajustements réglementaires appliqués aux autres éléments de T1 en raison de l'insuffisance de T2 pour couvrir les déductions	-	-	-	-	-	-	-	-
43	Total des ajustements réglementaires aux autres éléments des fonds propres de catégorie 1	(5)	-	-	-	-	-	-	(1)
44	Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 (AT1)	2 945	2 450	2 800	2 800	2 800	2 805	2 804	2 802
45	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1)	14 112	13 290	13 368	12 846	12 492	12 280	11 896	11 624
45a	Fonds propres de catégorie 1 (T1 = CET1 + AT1) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	13 869	13 058	13 165					
Fonds propres de catégorie 2: Instruments et provisions									
46	Autres éléments de catégorie 2 (T2) admissibles directement émis plus leur surplus d'apport ⁽²⁾	r	750	750	750	750	750	750	750
47	Instruments de fonds propres émis directement assujettis au retrait progressif de la catégorie 2 ⁽²⁾	r'	9	9	10	9	9	9	9
48	Fonds propres de catégorie 2 (et instruments de CET1 et AT1 non compris aux lignes 5 ou 34) émis par des filiales et détenus par des tiers (montant autorisé dans T2)	s	-	-	-	-	6	5	4
49	dont: instruments émis par des filiales et qui seront progressivement éliminés	-	-	-	-	-	-	-	-
50	Provisions sur prêts pour pertes de crédit	t	317	313	308	205	189	183	188
51	Fonds propres de catégorie 2 avant ajustements réglementaires		1 076	1 072	1 068	964	948	948	951
Ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2									
52	Instruments de T2 détenus en propre	-	-	-	-	-	-	-	-
53	Participations croisées sous forme d'instruments de T2 et d'autres instruments admissibles à la TLAC	-	-	-	-	-	-	-	-
54	Participations non significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^s canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité (montant supérieur au seuil de 10%)	(21)	(26)	(66)	(55)	(74)	(35)	(55)	(28)
54a	[Cette ligne ne concerne que les BIS ^m et les BIS ^s] Participations non significatives dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^s canadiennes, à hauteur de 10% au plus des actions ordinaires émises de l'entité: montant anciennement destiné au seuil de 5% mais qui ne satisfait plus aux conditions	(21)	(26)	(66)	(55)	(74)	(35)	(55)	(28)
55	Participations significatives dans les fonds propres de banques, de sociétés d'assurances et d'autres entités financières, et dans les autres instruments admissibles à la TLAC émis par les BIS ^m et les BIS ^s canadiennes qui sortent du périmètre de la consolidation réglementaire	-	-	-	-	-	-	-	-
56	Autres déductions des fonds propres T2 indiquées par le BSIF	-	-	-	-	-	-	-	-
57	Total des ajustements réglementaires des fonds propres de catégorie 2	(21)	(26)	(66)	(55)	(74)	(35)	(55)	(28)
58	Fonds propres de catégorie 2 (T2)	1 055	1 046	1 002	909	874	913	894	923
59	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2)	15 167	14 336	14 370	13 755	13 366	13 193	12 790	12 547
59a	Total des fonds propres réglementaires (TC = T1 + T2) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	15 167	14 336	14 370					

(1) Le rapprochement avec le bilan consolidé est présenté aux pages 12 à 13.

(2) Une liste complète des instruments de fonds propres et leurs principales caractéristiques est disponible sur le site internet de la Banque à l'adresse bnc.ca, à la page *Relations investisseurs > Fonds propres et dette > Fonds propres réglementaires > Caractéristiques fonds propres réglementaires*.

CC1 – Composition des fonds propres réglementaires (suite)

(en millions de dollars Canadiens)

		2020				2019			
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
60	Total des actifs pondérés en fonction des risques	94 808	94 814	92 755	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
60a	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	94 808	94 814	92 755	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
60b	Actifs pondérés en fonction des risques pour les fonds propres de catégorie 1	94 808	94 814	92 755	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
60c	Actifs pondérés en fonction des risques pour le total des fonds propres réglementaires	94 808	94 814	92 755	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
Ratios des fonds propres									
61	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,8%	11,4%	11,4%	11,7%	11,7%	11,7%	11,5%	11,5%
61a	CET1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	11,5%	11,2%	11,2%					
62	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	14,9%	14,0%	14,4%	14,9%	15,0%	15,2%	15,1%	15,1%
62a	Catégorie 1 (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	14,6%	13,8%	14,2%					
63	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	16,0%	15,1%	15,5%	16,0%	16,1%	16,3%	16,2%	16,3%
63a	Total (TC) (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques) sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	16,0%	15,1%	15,5%					
64	Réserve spécifique à l'institution (exigence minimale de CET1 plus réserve de conservation des fonds propres plus réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale plus réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale, en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
65	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
66	dont: réserve contracyclique spécifique à l'institution	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%	0,0%
67	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique mondiale	s.o.							
67a	dont: réserve applicable aux banques d'importance systémique nationale	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%
68	De catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) disponibles pour constituer les réserves (en pourcentage de l'actif pondéré en fonction des risques)	11,8%	11,4%	11,4%	11,7%	11,7%	11,7%	11,5%	11,5%
Cible du BSIF (cible minimale + réserve de conservation des fonds propres + réserve applicable aux BIS) ⁽¹⁾									
69	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%	8,0%
70	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres de catégorie 1	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%	9,5%
71	Cible "tout compris" du ratio des fonds propres total	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%	11,5%
Montants inférieurs aux seuils de déduction (avant pondération des risques)									
72	Participations non significatives dans les fonds propres et les autres instruments admissibles à la TLAC d'autres institutions financières	365	346	390	436	527	530	551	549
73	Participations significatives sous forme d'actions ordinaires d'institutions financières	337	377	354	340	318	339	301	287
74	Charges administratives liées aux créances hypothécaires (nettes des passifs d'impôt correspondants)	-	-	-	-	-	-	-	-
75	Actifs d'impôt différé résultant de différences temporaires (net des passifs d'impôt correspondants)	409	361	114	204	171	154	37	42
Plafonds applicables à l'inclusion de provisions dans T2									
76	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche standard (avant application du plafond)	122	118	123	92	81	71	71	70
77	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche standard	166	159	159	139	118	103	102	97
78	Provisions susceptibles d'être incluses dans T2 au titre des expositions soumises à l'approche notations internes (NI) (avant application du plafond)	195	195	185	113	108	112	114	118
79	Plafond applicable à l'inclusion de provisions dans T2 selon l'approche notations internes	394	392	384	354	347	345	336	326
Instruments de fonds propres qui seront éliminés progressivement (dispositions applicables uniquement entre le 1^{er} janvier 2013 et le 1^{er} janvier 2022)									
80	Plafond en vigueur sur les instruments de CET1 destinés à être éliminés	-	-	-	-	-	-	-	-
81	Montants exclus du CET1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	-
82	Plafond en vigueur sur les instruments d'AT1 destinés à être éliminés	387	387	387	387	581	581	581	581
83	Montants exclus d'AT1 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	-
84	Plafond en vigueur sur les instruments de T2 qui seront progressivement éliminés	476	476	476	476	715	715	715	715
85	Montants exclus de T2 en raison d'un plafond (excédent par rapport au plafond après rachats et remboursements à l'échéance)	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Ne comprend pas la réserve pour stabilité intérieure.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	T4 2020		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Actif			
Trésorerie et dépôts auprès d'institutions financières		29 142	29 142
Valeurs mobilières		102 131	114 210
Participations non significatives dans les fonds propres d'autres entités financières reflétées dans le capital réglementaire	l	–	–
Autres valeurs mobilières		102 131	114 210
Valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et valeurs mobilières empruntées		14 512	14 574
Prêts			
Hypothécaires résidentiels		64 959	37 941
Aux particuliers		37 613	37 613
Créances sur cartes de crédit		2 038	2 038
Aux entreprises et aux administrations publiques		54 422	54 422
Engagements de clients en contrepartie d'acceptations		6 866	6 866
Moins : Provisions pour pertes de crédit		(1 158)	(560)
Provisions comprises dans les fonds propres de catégorie 2	t	–	(560)
Insuffisance des provisions	i	–	–
Provisions non comprises dans les fonds propres réglementaires		–	(598)
Autres Actifs			
Instruments financiers dérivés		13 422	14 255
Autres		7 678	7 531
Goodwill	e	1 414	1 515
Immobilisations incorporelles	f	2 589	1 434
Actifs d'impôt différé		980	892
Actifs d'impôt différé - excluant ceux qui se rapportent aux différences temporaires	g	–	41
Actifs d'impôt différé - réglementaires	o	–	–
Actifs d'impôt différé - qui se rapportent aux pertes reportées		–	443
Actifs d'impôt différé - autres différences temporaires		–	408
Actifs nets des régimes de retraite à prestations déterminées	k	–	107
Participations significatives dans d'autres institutions financières		–	337
Participations significatives en excédent des seuils réglementaires	m + n	–	–
Participations significatives ne dépassant pas les seuils réglementaires		–	337
Autres		2 695	3 246
Total - Actif		331 625	318 032

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 185 M\$ et 16 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

CC2 – Rapprochement des fonds propres réglementaires et du bilan ⁽¹⁾ (suite)

(millions de dollars canadiens)

	T4 2020		
	Références avec les éléments des fonds propres réglementaires ⁽²⁾	Publié dans le Rapport aux actionnaires	Consolidé selon le cadre réglementaire
Passif			
Dépôts		215 878	215 878
Instruments financiers dérivés		12 923	13 557
Autres passifs		85 666	90 826
Gains (pertes) attribuables à des variations de la juste valeur des passifs financiers dues à l'évolution du risque de crédit	j	–	(59)
Passifs d'impôt différé		337	337
Reliés au goodwill	w	–	–
Reliés aux immobilisations incorporelles	x	–	221
Reliés aux régimes d'avantages du personnel	y	–	28
Autres passifs d'impôt différé		–	88
Autres		85 329	90 548
Dettes subordonnée		775	775
Amortissement des dettes subordonnées à échéance dans le calcul des fonds propres réglementaires		–	–
Ajustement au titre de la juste valeur et solde non amorti des coûts reliés à l'émission		–	16
Dettes subordonnées non admissibles pour le capital réglementaire	s	–	–
Dettes subordonnée incluse dans le calcul des fonds propres réglementaires		–	759
Admissibles	r	–	750
Assujettis au retrait progressif	r'	–	9
Total - Passif		315 242	321 036
Capitaux propres attribuables aux actionnaires et aux détenteurs d'autres instruments de capitaux propres		16 380	16 380
Actions ordinaires	a	3 057	3 057
Surplus d'apport	a'	47	47
Résultats non distribués	b	10 444	10 444
Autres éléments cumulés du résultat global	c	(118)	(118)
Gains (pertes) nets sur les instruments de couverture des flux de trésorerie	h	(283)	(283)
Gains (pertes) nets de change non réalisés		61	61
Autres		104	104
Actions privilégiées et autres instruments de capitaux propres		2 950	2 950
Admissibles	v	–	2 950
Assujettis au retrait progressif	v'	–	–
Participations ne donnant pas le contrôle		3	3
Instruments novateurs		–	3
Admissibles		–	–
Assujettis au retrait progressif	p'	–	–
Autres		–	3
Part incluse dans le calcul de CET1	d	–	–
Part incluse dans le calcul de T1	q	–	–
Part incluse dans le calcul de T2	s	–	–
Part exclue du calcul des fonds propres réglementaires		–	–
Total - Capitaux propres		16 383	16 383
Total - Passif et capitaux propres		331 625	337 419

(1) Le périmètre de consolidation utilisé à des fins comptables, décrit à la note 1 des états financiers consolidés audités du Rapport annuel 2020, peut être différent de la consolidation à des fins réglementaires. La consolidation selon le cadre réglementaire ne comprend ni les entités structurées, dont une partie importante du risque a été transférée à des tiers, ni les filiales liées aux activités d'assurances. L'actif total d'Assurance-vie Banque Nationale et des autres filiales d'assurances sont de 185 M\$ et 16 M\$, respectivement.

(2) Les références identifient les composantes du bilan utilisées dans le calcul des fonds propres réglementaires aux pages 9 à 11.

TLAC1 – Composition de la TLAC ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		2020				2019			
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Éléments de TLAC liés aux fonds propres réglementaires et ajustements									
1	Actions ordinaires et assimilées de T1 (CET1)	11 167	10 840	10 568	10 046	9 692	9 475	9 092	8 822
2	Autres éléments de T1 (AT1) avant ajustements de TLAC	2 950	2 450	2 800	2 800	2 800	2 805	2 804	2 803
3	AT1 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
4	Autres ajustements	(5)	-	-	-	-	-	-	(1)
5	Instruments AT1 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	2 945	2 450	2 800	2 800	2 800	2 805	2 804	2 802
6	Fonds propres T2 avant ajustements de TLAC	1 076	1 072	1 068	964	948	948	949	951
7	Fraction amortie des instruments de T2 quand la durée de vie résiduelle dépasse 1 an	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Fonds propres T2 non admissibles en tant que TLAC car émis par des filiales à des tierces parties ⁽²⁾	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Autres ajustements	(21)	(26)	(66)	(55)	(74)	(35)	(55)	(28)
10	Instruments de T2 admissibles aux termes du dispositif de TLAC	1 055	1 046	1 002	909	874	913	894	923
11	TLAC liée aux fonds propres réglementaires	15 167	14 336	14 370	13 755	13 366	13 193	12 790	12 547
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires									
12	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et subordonnés à des passifs exclus	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Instruments de TLAC externes émis directement par les banques et non subordonnés à des passifs exclus mais satisfaisant toutes les autres exigences du tableau des modalités de la TLAC	7 350	7 281	5 882	6 259	3 467	2 185	1 196	-
14	dont: montant admissible en tant que TLAC après application des plafonnements	-	-	-	-	-	-	-	-
15	Instruments de TLAC externes émis par des véhicules de financement avant le 1 ^{er} janvier 2022	-	-	-	-	-	-	-	-
16	Engagements admissibles ex-ante visant à recapitaliser une BIS ^m en résolution	-	-	-	-	-	-	-	-
17	TLAC liée à des instruments de fonds propres non réglementaires avant ajustements	7 350	7 281	5 882	6 259	3 467	2 185	1 196	-
Éléments de TLAC non liés aux fonds propres réglementaires: ajustements									
18	TLAC avant déductions	22 517	21 617	20 252	20 014	16 833	15 378	13 986	12 547
19	Déduction des expositions entre des groupes de résolution à MPE correspondant à des éléments admissibles à la TLAC (non applicables aux BIS ^m et aux BIS' SPE)	-	-	-	-	-	-	-	-
20	Déduction d'investissements dans d'autres propres passifs TLAC	(6)	(33)	(80)	(71)	(7)	-	(9)	-
21	Autres ajustements de TLAC	-	-	-	-	-	-	-	-
22	TLAC après déductions	22 511	21 584	20 172	19 943	16 826	15 378	13 977	12 547
Actifs pondérés en fonction des risques et mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier dans le cadre de la TLAC									
23	Total des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC	94 808	94 814	92 755	86 206	83 039	80 984	79 008	77 036
24	Mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier	321 038	309 001	306 386	319 709	308 902	303 961	296 118	286 655
Ratios TLAC et réserves de fonds propres									
25	Ratio TLAC (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques, ajusté selon la manière autorisée par le régime TLAC)	23,7%	22,8%	21,7%	23,1%	20,3%	19,0%	17,7%	16,3%
26	Ratio de levier TLAC (en pourcentage de l'exposition aux fins du ratio de levier)	7,0%	7,0%	6,6%	6,2%	5,4%	5,1%	4,7%	4,4%
27	CET1 (en pourcentage des actifs pondérés en fonction des risques) disponible après satisfaction des exigences minimales de fonds propres et de TLAC du groupe de résolution	s.o.							
28	Réserves spécifiques à l'établissement (réserve de conservation des fonds propres + réserve contracyclique + capacité accrue d'absorption des pertes, en % des actifs pondérés en fonction des risques)	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%	3,5%
29	dont: réserve de conservation des fonds propres	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%	2,5%
30	dont: réserve contracyclique spécifique à la banque	-	-	-	-	-	-	-	-
31	dont: réserve applicable aux BIS' et aux BIS ^m	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%	1,0%

(1) Les ratios de TLAC minimum seront requis à partir du 1^{er} novembre 2021.

(2) Autres éléments des fonds propres de catégorie 1 et fonds propres de catégorie 2 émis par des filiales à des tierces parties seront admissibles comme TLAC jusqu'au 1^{er} janvier 2022.

TLAC3 – Rang de créancier au niveau de l'entité juridique ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

		T4 2020					T3 2020						
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 057	2 950	759	8 369	–	15 135	3 040	2 450	759	7 997	–	14 246
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	1 025	–	1 025	–	–	–	748	–	748
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 057	2 950	759	7 344	–	14 110	3 040	2 450	759	7 249	–	13 498
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 057	2 950	759	7 344	–	14 110	3 040	2 450	759	7 249	–	13 498
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	999	–	999	–	–	–	–	–	–
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	4 952	–	4 952	–	–	–	6 270	–	6 270
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	774	–	1 524	–	–	750	758	–	1 508
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	9	619	–	628	–	–	9	221	–	230
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 057	2 950	–	–	–	6 007	3 040	2 450	–	–	–	5 490

		T2 2020					T1 2020						
		Rang de créancier					Somme (1 à 5)	Rang de créancier					Somme (1 à 5)
		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾		1	2	3	4 ⁽²⁾	5 ⁽³⁾	
		Rang le plus bas			Rang le plus élevé			Rang le plus bas			Rang le plus élevé		
1	Description du rang du créancier	Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne		Actions ordinaires	Actions privilégiées	Dette subordonnée	Instruments de recapitalisation interne	Autres passifs excluant les instruments de recapitalisation interne	
2	Fonds propres totaux et passifs nets de l'atténuation du risque de crédit	3 028	2 450	760	6 603	–	12 841	3 028	2 450	759	6 265	–	12 502
3	Sous-groupe de la ligne 2 couvrant les passifs exclus	–	–	–	801	–	801	–	–	–	77	–	77
4	Fonds propres totaux et passifs, moins les passifs exclus (ligne 2 moins ligne 3)	3 028	2 450	760	5 802	–	12 040	3 028	2 450	759	6 188	–	12 425
5	Sous-groupe de la ligne 4 potentiellement admissible en tant que TLAC	3 028	2 450	760	5 802	–	12 040	3 028	2 450	759	6 188	–	12 425
6	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 1 an, mais < 2 ans	–	–	–	–	–	–	–	–	–	684	–	684
7	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 2 ans, mais < 5 ans	–	–	–	5 552	–	5 552	–	–	–	4 536	–	4 536
8	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 5 ans, mais < 10 ans	–	–	750	22	–	772	–	–	750	776	–	1 526
9	Sous-groupe de la ligne 5 dont l'échéance résiduelle est ≥ 10 ans, mais hors titres perpétuels	–	–	10	228	–	238	–	–	9	192	–	201
10	Sous-groupe de la ligne 5 couvrant les titres perpétuels	3 028	2 450	–	–	–	5 478	3 028	2 450	–	–	–	5 478

(1) Ce tableau fournit aux créanciers de l'entité légale Banque Nationale du Canada leur rang dans la structure de ses passifs.

(2) Les instruments de recapitalisation interne sont subordonnés aux autres passifs. En vertu des règlements sur la recapitalisation interne, les instruments de recapitalisation internes qui auraient normalement le même rang que les autres passifs en cas de liquidation sont assujettis à la conversion en actions ordinaires, alors que les autres passifs ne le sont pas.

(3) Le BSIF n'exige pas de compléter cette colonne à ce moment-ci.

LR1 – Comparaison résumée des actifs comptables et de la mesure de l'exposition aux fins du ratio de levier

(en millions de dollars canadiens)

	2020				2019			
	T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Actifs comptables par rapport à la mesure de l'exposition du ratio de levier								
1 Actif consolidé total selon les états financiers publiés	331 625	322 453	316 950	289 191	281 458	276 312	269 106	263 355
2 Ajustement pour placements dans des entités bancaires, financières, d'assurance ou commerciales, qui sont consolidés à des fins comptables, mais hors du périmètre de la consolidation réglementaire	8	55	34	25	3	28	4	(3)
3 Ajustement pour expositions titrisées qui satisfont aux exigences opérationnelles de reconnaissance du transfert de risque ⁽¹⁾	(65)	(65)	(37)	(898)	(897)	(894)	(890)	(904)
4 Ajustement pour actifs fiduciaires comptabilisés au bilan d'après le référentiel comptable applicable, mais exclus de la mesure d'exposition du ratio de levier	-	-	-	-	-	-	-	-
5 Ajustement pour instruments financiers dérivés ⁽²⁾	2 224	1 755	(64)	6 458	5 873	5 237	5 814	3 808
6 Ajustement pour opérations de financement par titres (c'est-à-dire, actifs assimilés aux pensions et prêts garantis semblables)	2 174	3 562	1 857	4 754	3 164	4 052	3 278	1 920
7 Ajustement pour postes hors bilan (c'est-à-dire, montant en équivalent-crédit des expositions hors bilan)	27 365	25 938	24 833	24 555	24 141	23 436	22 940	23 050
8 Autres ajustements	(42 293)	(44 697)	(37 187)	(4 376)	(4 840)	(4 210)	(4 134)	(4 571)
9 Mesure de l'exposition du ratio de levier	321 038	309 001	306 386	319 709	308 902	303 961	296 118	286 655

(1) Les exigences en matière de divulgation au titre du ratio de levier de l'OSFI d'octobre 2018 permettent maintenant l'exclusion des expositions titrisées qui répondent aux exigences opérationnelles en matière de transfert des risques.

(2) Ajustements relatifs aux différences entre la compensation comptable et réglementaire.

LR2 – Ratio de levier – modèle de déclaration commun

(en millions de dollars canadiens)

		2020				2019			
		T4	T3	T2	T1	T4	T3	T2	T1
Divulgaration commune du ratio de levier									
Exposition au bilan									
1	Postes au bilan (à l'exclusion des dérivés, des OFT et des expositions sur titrisation faisant l'objet de droits acquis, mais compte tenu des suretés)	267 262	257 390	252 666	267 659	254 653	252 885	243 584	239 966
2	Majoration pour suretés sur dérivés lorsqu'elles sont déduites des actifs au bilan aux termes du référentiel comptable applicable	-	-	-	-	-	-	-	-
3	(Dédutions d'actifs débiteurs au titre de la marge pour variation en espèces liée aux opérations sur dérivés)	(3 350)	(3 329)	(3 509)	(1 740)	(2 120)	(1 434)	(1 113)	(1 544)
4	(Montants de l'actif déduits dans le calcul des fonds propres de catégorie 1 aux termes de Bâle III)	(2 570)	(2 493)	(2 855)	(2 631)	(2 661)	(2 659)	(2 852)	(2 865)
5	Total des expositions au bilan (à l'exclusion des dérivés et des OFT) (somme des lignes 1 à 4)	261 342	251 568	246 302	263 288	249 872	248 792	239 619	235 557
Expositions sur les instruments financiers dérivés									
6	Coût de remplacement lié aux opérations sur dérivés (moins la marge pour variation admissible en espèces et/ou compensation bilatérale)	4 757	5 433	6 373	3 408	2 868	3 095	3 007	2 483
7	Majorations pour exposition potentielle future (EPF) liée à toutes les opérations sur dérivés	10 821	9 769	9 290	11 995	11 115	10 638	10 058	8 463
8	(Volet exonéré d'une contrepartie centrale (CCP) sur les expositions compensées de client)	-	-	-	-	-	-	-	-
9	Montant notionnel effectif ajusté des dérivés de crédit souscrits	67	20	21	20	19	20	23	20
10	(Compensations notionnelles effectives ajustées et majorations déduites pour les dérivés de crédit souscrits)	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Total – Expositions sur les instruments financiers dérivés (somme des lignes 6 à 10)	15 645	15 222	15 684	15 423	14 002	13 753	13 088	10 966
Expositions sur les opérations de financement par titres									
12	Actifs bruts liés aux OFT constatés à des fins comptables (sans comptabilisation de la compensation), après ajustement pour opérations comptables de vente	14 512	12 711	17 710	11 689	17 723	13 928	17 193	15 162
13	(Montants compensés de liquidités à recevoir et de liquidités à payer sur actifs bruts d'OFT)	(1 725)	(1 491)	(2 301)	(520)	(1 038)	(883)	(662)	(2 063)
14	Exposition au risque de contrepartie (RC) pour OFT	3 899	5 053	4 158	5 274	4 202	4 935	3 940	3 983
15	Exposition sur opérations à titre de mandataire	-	-	-	-	-	-	-	-
16	Total – Expositions sur opérations de financement par titres (somme des lignes 12 à 15)	16 686	16 273	19 567	16 443	20 887	17 980	20 471	17 082
Autres expositions hors bilan									
17	Exposition hors bilan sous forme de montant notionnel brut	85 644	82 951	80 508	76 692	75 558	72 873	71 962	71 491
18	(Ajustements pour conversion en montants en équivalent-crédit)	(58 279)	(57 013)	(55 675)	(52 137)	(51 417)	(49 437)	(49 022)	(48 441)
19	Postes hors bilan (somme des lignes 17 et 18)	27 365	25 938	24 833	24 555	24 141	23 436	22 940	23 050
Fonds propres et expositions totales									
20	Fonds propres de catégorie 1	14 112	13 290	13 368	12 846	12 492	12 280	11 896	11 624
20a	Fonds propres de catégorie 1 sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	13 869	13 058	13 165					
21	Total - Expositions (somme des lignes 5, 11, 16 et 19)	321 038	309 001	306 386	319 709	308 902	303 961	296 118	286 655
Ratio de levier									
22	Ratio de levier - Selon Bâle III	4,4%	4,3%	4,4%	4,0%	4,0%	4,0%	4,0%	4,1%
22a	Ratio de levier - Selon Bâle III sans l'application des mesures transitoires pour le provisionnement des PCA	4,3%	4,2%	4,3%					

RC1 – Qualité du crédit des actifs ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision exhaustive de la qualité du crédit des actifs (au bilan et hors bilan) de la banque.

		T4 2020						T3 2020							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défectives		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défectives		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	782	164 083	1 163	26	57	1 080	163 702	743	157 723	1 118	26	58	1 034	157 348
2	Titres de dette	–	33 237	4	–	1	3	33 233	–	34 680	3	–	2	1	34 677
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	17	82 314	176	–	4	172	82 155	12	80 210	184	–	2	182	80 038
4	Total	799	279 634	1 343	26	62	1 255	279 090	755	272 613	1 305	26	62	1 217	272 063

		T2 2020						T1 2020							
		a	b	c	d	e	f	g	a	b	c	d	e	f	g
		Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)	Valeurs comptables brutes ⁽²⁾ des		Provisions pour pertes de crédit ⁽⁴⁾	Dont la provision pour pertes de crédit en méthode standard		Dont la provision pour pertes de crédit en méthode avancée	Valeurs nettes (a+b-c)
		Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défectives		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale			Expositions en défaut ⁽³⁾	Expositions non défectives		Allouée dans la catégorie réglementaire Spécifique	Allouée dans la catégorie réglementaire Générale		
1	Prêts ⁽⁵⁾	760	160 166	1 044	25	48	971	159 882	653	140 102	695	22	27	646	140 060
2	Titres de dette	–	31 533	5	–	2	3	31 528	–	29 100	1	–	–	1	29 099
3	Engagements hors bilan ⁽⁶⁾	17	77 809	162	–	3	159	77 664	24	73 957	73	–	3	70	73 908
4	Total	777	269 508	1 211	25	53	1 133	269 074	677	243 159	769	22	30	717	243 067

(1) Excluant les filiales liées aux activités d'assurance et les expositions de titrisation.

(2) Valeurs comptables brutes des éléments au bilan et hors bilan qui sont soumis au cadre du risque de crédit de Bâle (avant la prise en compte des FCEC et des techniques ARC).

(3) La définition de défaut provient de la ligne directrice "Normes des fonds propres".

(4) Représente les provisions pour pertes de crédit selon l'IFRS 9.

(5) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(6) Par souci d'exhaustivité, les engagements révocables sont inclus.

RC2 – Variations des stocks de prêts et de titres de dette en défaut

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant identifie les variations des stocks d'expositions en défaut de la banque, les flux entre les catégories d'expositions non défailtantes et en défaut et les réductions des stocks d'expositions en défaut imputables aux passages en perte.

		T4 2020	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019
		a	a	a	a	a
1	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période précédente	743	760	653	656	636
2	Défauts sur prêts et titres de dette survenus au cours de la dernière période	227	179	267	245	255
3	Transférés à titre de prêts performants au cours de la période	(50)	(40)	(26)	(35)	(32)
4	Radiations	(80)	(55)	(74)	(85)	(108)
5	Autres variations ⁽²⁾	(58)	(101)	(60)	(128)	(95)
6	Prêts ⁽¹⁾ et titres de dette en défaut à la fin de la période considérée	782	743	760	653	656

(1) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

(2) Incluant les remboursements nets et les mouvements de change.

RC3 – Aperçu des techniques d'atténuation du risque de crédit (ARC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants indiquent dans quelle mesure la banque a recours aux techniques ARC.

		T4 2020					T3 2020				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	100 103	64 733	59 254	5 334	–	95 012	63 425	57 832	5 442	–
2	Titres de dette	33 237	–	–	–	–	34 680	–	–	–	–
3	Total	133 340	64 733	59 254	5 334	–	129 692	63 425	57 832	5 442	–
4	Dont en défaut	511	289	234	51	–	486	228	189	35	–

		T2 2020					T1 2020				
		a	b1	b	d	f	a	b1	b	d	f
		Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit	Expositions non garanties - valeur comptable ⁽¹⁾	Expositions assujetties aux techniques d'atténuation au risque de crédit ⁽¹⁾	Expositions garanties par des sûretés	Expositions garanties par des garanties financières	Expositions garanties par des dérivés de crédit
1	Prêts ⁽²⁾	99 239	61 658	52 068	3 736	–	78 604	62 124	52 964	3 126	–
2	Titres de dette	31 533	–	–	–	–	29 100	–	–	–	–
3	Total	130 772	61 658	52 068	3 736	–	107 704	62 124	52 964	3 126	–
4	Dont en défaut	477	227	158	44	–	378	229	174	32	–

(1) Les montants comptables des expositions au bilan sont nets des trois phases des provisions pour pertes de crédit.

(2) Incluant les dépôts auprès d'institutions financières.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie)

(en millions de dollars canadiens)

	2020																		
	T4						T3						T2						
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	5 924	448	3	-	-	6 375	5 823	418	5	-	-	6 246	5 638	385	5	-	-	6 028	
Pétrole & gaz et pipelines	5 103	3 134	308	-	-	8 545	5 311	3 165	291	-	-	8 767	5 546	3 301	302	-	-	9 149	
<i>Pétrole & gaz</i>	2 561	1 692	158	-	-	4 411	2 878	1 550	160	-	-	4 588	2 938	1 768	146	-	-	4 852	
<i>Pipelines et autres</i>	2 542	1 442	150	-	-	4 134	2 433	1 615	131	-	-	4 179	2 608	1 533	156	-	-	4 297	
Mines	690	1 271	167	-	-	2 128	910	1 104	163	-	-	2 177	1 192	855	178	-	-	2 225	
Services publics	5 102	3 075	1 242	-	-	9 419	4 721	3 198	1 197	-	-	9 116	4 496	3 301	1 136	-	-	8 933	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 297	1 500	71	-	-	2 868	1 225	1 590	74	-	-	2 889	1 078	1 500	67	-	-	2 645	
Fabrication	5 457	2 671	376	-	-	8 504	6 124	2 462	362	-	-	8 948	6 571	2 120	339	-	-	9 030	
Commerce de gros	2 128	995	46	-	-	3 169	2 016	1 064	61	-	-	3 141	2 257	831	47	-	-	3 135	
Commerce de détail	2 828	1 608	43	-	-	4 479	2 979	1 538	39	-	-	4 556	3 657	886	41	-	-	4 584	
Transports	1 563	1 104	77	71	-	2 815	1 760	988	70	106	-	2 924	1 821	980	74	184	-	3 059	
Communications	1 118	961	205	-	-	2 284	1 178	996	206	-	-	2 380	1 578	791	203	-	-	2 572	
Finance et assurances	28 678	4 123	1 029	111 002	2 337	147 169	28 072	4 084	1 139	127 473	1 360	162 128	32 469	4 106	1 088	138 269	1 398	177 330	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	13 418	3 506	256	-	-	17 180	12 631	3 569	231	-	-	16 431	12 101	3 074	217	-	-	15 392	
Services professionnels	1 243	1 152	273	-	-	2 668	1 559	1 042	277	-	-	2 878	1 892	704	326	-	-	2 922	
Éducation et soins de santé	3 581	1 523	10	3	-	5 117	3 666	1 003	8	3	-	4 680	3 628	1 203	7	1	-	4 839	
Autres services	6 180	1 755	454	-	-	8 389	6 350	1 644	449	-	-	8 443	6 302	1 425	453	-	-	8 180	
Gouvernement	29 873	1 426	5	33 186	178	64 668	28 559	1 197	3	34 194	145	64 098	22 461	1 588	3	35 429	125	59 606	
Autres	9 974	41	823	855	16	11 709	9 654	42	700	636	13	11 045	10 031	44	817	1 760	-	12 652	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	124 157	30 293	5 388	145 117	2 531	307 486	122 538	29 104	5 275	162 412	1 518	320 847	122 718	27 094	5 303	175 643	1 523	332 281	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit (portefeuilles autres que particuliers par industrie) (suite)

(en millions de dollars canadiens)

	2020						2019												
	T1			T4			T1			T3									
	Exposition en cas de défaut (ECD) brute ⁽¹⁾																		
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Autres	Transactions assimilées à des accords prise en pension	Instruments financiers dérivés	Total	
Autres que particuliers																			
Agriculture	5 574	332	4	-	-	5 910	5 437	337	4	-	-	5 778	5 294	327	4	-	-	5 625	
Pétrole & gaz et pipelines	4 248	3 570	315	-	-	8 133	4 326	3 601	284	-	-	8 211	4 249	3 554	283	-	-	8 086	
<i>Pétrole & gaz</i>	2 580	2 096	142	-	-	4 818	2 799	2 070	143	-	-	5 012	2 819	2 194	143	-	-	5 156	
<i>Pipelines et autres</i>	1 668	1 474	173	-	-	3 315	1 527	1 531	141	-	-	3 199	1 430	1 360	140	-	-	2 930	
Mines	663	1 101	172	-	-	1 936	669	1 081	159	-	-	1 909	770	917	153	-	-	1 840	
Services publics	3 976	2 932	916	-	-	7 824	3 807	2 435	775	-	-	7 017	3 444	2 274	786	-	-	6 504	
Constructions non immobilières ⁽²⁾	1 093	1 208	71	-	-	2 372	1 387	1 188	87	-	-	2 662	1 442	983	102	-	-	2 527	
Fabrication	6 266	2 152	315	-	-	8 733	6 250	2 036	217	-	-	8 503	6 086	2 101	207	-	-	8 394	
Commerce de gros	2 203	771	46	-	-	3 020	2 137	851	47	-	-	3 035	2 217	739	54	-	-	3 010	
Commerce de détail	3 203	1 170	53	-	-	4 426	3 202	1 172	47	-	-	4 421	3 214	1 259	45	-	-	4 518	
Transports	1 623	937	71	242	-	2 873	1 694	845	80	39	-	2 658	1 581	750	74	14	-	2 419	
Communications	1 379	883	200	-	-	2 462	1 553	936	200	-	-	2 689	1 634	856	200	-	-	2 690	
Finance et assurances	30 697	4 174	1 103	148 504	1 864	186 342	34 318	4 102	1 335	138 430	1 982	180 167	32 076	4 069	1 582	135 303	1 676	174 706	
Services immobiliers et constructions immobilières ⁽³⁾	11 884	3 065	209	-	-	15 158	11 083	2 961	247	-	-	14 291	11 198	2 889	250	-	-	14 337	
Services professionnels	1 681	779	386	-	-	2 846	1 624	760	363	-	-	2 747	1 809	683	356	-	-	2 848	
Éducation et soins de santé	3 268	1 148	7	2	-	4 425	3 393	1 150	7	1	-	4 551	3 352	1 318	8	1	-	4 679	
Autres services	5 782	1 375	450	-	-	7 607	4 880	1 248	398	-	-	6 526	4 691	1 313	381	6	-	6 391	
Gouvernement	9 614	1 520	3	18 511	154	29 802	9 127	1 437	3	15 320	175	26 062	7 795	1 322	3	16 780	205	26 105	
Autres	8 608	46	771	1 388	-	10 813	6 966	34	627	1 365	-	8 992	4 828	33	342	1 056	-	6 259	
Total – Autres que particuliers ⁽⁴⁾	101 762	27 163	5 092	168 647	2 018	304 682	101 853	26 174	4 880	155 155	2 157	290 219	95 680	25 387	4 830	153 160	1 881	280 938	

(1) ECD après la titrisation et excluant le portefeuille de négociation.

(2) Incluant les prêts de génie civil, les prêts à des partenariats public-privé et le financement de projets.

(3) Incluant les prêts hypothécaires résidentiels de 5 logements ou plus.

(4) Excluant le portefeuille PME - Particuliers.

Exposition brute au risque de crédit en cas de défaillance en Europe ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

	2020																	
	T4						T3						T2					
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	-	-	143	9	-	152	80	24	172	7	-	283	82	20	35	10	-	147
Italie	-	1	-	-	5	6	-	1	-	-	3	4	-	1	-	-	3	4
Portugal	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	8	30	1 346	1	31	1 416	10	30	1 377	1	31	1 449	20	30	716	1	31	798
Total GIIPS	8	31	1 489	10	36	1 574	90	55	1 549	8	34	1 736	102	51	751	11	34	949
France	24	71	1 959	9	355	2 418	67	68	7 777	143	351	8 406	40	80	7 082	133	358	7 693
Allemagne	172	23	-	34	20	249	175	22	-	35	21	253	179	29	-	32	27	267
Grande-Bretagne	1 637	80	22 314	2 265	3	26 299	2 215	4	25 418	2 195	3	29 835	1 973	2	33 668	2 062	3	37 708
Autre zone Européenne	284	45	4 580	559	11	5 479	349	45	4 075	437	2	4 908	216	154	3 789	423	2	4 584
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	2 125	250	30 342	2 877	425	36 019	2 896	194	38 819	2 818	411	45 138	2 510	316	45 290	2 661	424	51 201

Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
	Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	2 125	250	1 484	425	4 284	2 896	194	1 609	411	5 110	2 510	316	1 549	424

	2020										2019							
	T1						T4				T3							
	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension ⁽²⁾	Instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
Grèce	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Irlande	70	23	580	1	3	677	71	22	690	1	-	784	72	20	252	1	-	345
Italie	-	1	-	-	-	1	-	1	-	-	1	2	-	1	-	-	1	2
Portugal	-	-	-	-	31	31	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Espagne	4	36	1 965	11	-	2 016	1	38	33	1	39	112	-	38	-	2	38	78
Total GIIPS	74	60	2 545	12	34	2 725	72	61	723	2	40	898	72	59	252	3	39	425
France	87	77	10 539	104	318	11 125	25	76	2 527	-	52	2 680	22	98	1 706	-	51	1 877
Allemagne	168	32	-	28	28	256	175	34	-	30	27	266	166	10	-	35	-	211
Grande-Bretagne	1 233	44	27 996	3 147	1	32 421	872	15	27 374	2 125	1	30 387	495	3	27 546	1 960	1	30 005
Autre zone Européenne	184	20	6 626	512	18	7 360	118	22	2 696	210	9	3 055	218	22	2 939	227	11	3 417
Total – Risque de crédit ⁽⁴⁾	1 746	233	47 706	3 803	399	53 887	1 262	208	33 320	2 367	129	37 286	973	192	32 443	2 225	102	35 935

Ajustement pour l'exposition au collatéral	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total	Montants utilisés	Engagements inutilisés	Transactions assimilées à des accords de prise en pension et instruments financiers dérivés	Autres éléments hors bilan ⁽³⁾	Total
	Total – Risque de crédit net ⁽⁴⁾	1 746	233	1 695	399	4 073	1 262	208	1 267	129	2 866	973	192	750	102

(1) Le montant d'exposition représente le montant brut de l'exposition attendue en cas de défaut du débiteur. Le montant ne tient pas compte de toutes provisions spécifiques pour pertes de crédit ou de radiations partielles et ne reflète pas l'impact de l'atténuation du risque de crédit, ni des montants donnés en garantie. De plus, les tableaux excluent les titres de participation.

(2) Correspondent aux valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente et vendues en vertu de conventions de rachat et aux valeurs mobilières prêtées et empruntées.

(3) Correspondent aux lettres de garantie et de crédit qui constituent l'engagement de la Banque d'effectuer les paiements d'un client qui ne respecterait pas ses obligations financières envers des tiers.

(4) Dans le cas des montants utilisés, des engagements inutilisés et des autres éléments hors bilan, les sûretés financières admissibles sont considérées dans les modèles de pertes en cas de défaut (PCD) de la Banque.

RC4 – Approche standard – Exposition au risque de crédit et effets de l'atténuation du risque de crédit (ARC) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent l'effet de l'ARC sur le calcul des exigences de fonds propres selon l'approche standard. La densité des APR donne une mesure synthétique du niveau de risque de chaque portefeuille.

		T4 2020						T3 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan		
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	2 672	82	2 672	–	2 069	77%	2 257	82	2 257	–	1 693	75%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	304	–	304	–	–	0%	117	–	117	–	–	0%
4	Institutions financières	802	4 839	802	271	609	57%	729	4 841	729	274	599	60%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	6 232	785	6 232	235	3 739	58%	5 793	737	5 795	204	3 540	59%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 130	27	4 130	7	2 342	57%	4 128	404	4 128	63	2 342	56%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 555	139	6 555	55	2 392	36%	6 317	128	6 317	50	2 387	37%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	157	–	157	–	157	100%	156	–	156	–	156	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	46	3	46	–	33	72%	30	1	30	–	32	107%
12	Catégories plus risquées	4	–	4	–	6	150%	–	–	–	–	–	0%
13	Autres actifs ⁽²⁾	3 978	–	3 978	–	2 882	72%	3 997	–	3 997	–	2 881	72%
14	Total	24 880	5 875	24 880	568	14 229	56%	23 524	6 193	23 526	591	13 630	57%

		T2 2020						T1 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR	Expositions avant prise en compte des FCEC et des techniques ARC		Expositions après prise en compte des FCEC et des techniques ARC		APR	Densité des APR
Classes d'actifs		Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan			Montants au bilan	Montants hors bilan	Montants au bilan	Montant hors bilan		
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	1 959	82	1 959	–	1 242	63%	1 938	52	1 938	–	–	0%
2	Organismes publics hors administration centrale	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
3	Banques multilatérales de développement	147	–	147	–	–	0%	95	–	95	–	–	0%
4	Institutions financières	2 118	2 625	2 118	278	883	37%	2 456	2 608	2 456	252	960	35%
5	Entreprises d'investissement	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
6	Entreprises	4 706	883	4 706	268	3 822	77%	4 362	727	4 362	202	3 394	74%
7	Portefeuilles de détail réglementaires	4 355	1 029	4 355	186	2 590	57%	4 551	1 337	4 551	242	2 778	58%
8	Garantis par des biens immobiliers résidentiels	6 220	108	6 220	42	2 412	39%	5 443	92	5 443	35	2 090	38%
9	Garantis par des biens immobiliers commerciaux	152	–	152	–	152	100%	140	–	140	–	140	100%
10	Actions	–	–	–	–	–	0%	–	–	–	–	–	0%
11	Prêts en souffrance	36	8	36	–	24	67%	34	6	34	–	23	68%
12	Catégories plus risquées	–	–	–	–	–	0%	4	–	4	–	6	150%
13	Autres actifs ⁽²⁾	3 939	–	3 939	–	2 940	75%	3 566	–	3 566	–	2 704	76%
14	Total	23 632	4 735	23 632	774	14 065	58%	22 589	4 822	22 589	731	12 095	52%

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie.

(2) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC5 – Approche standard – Expositions par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent la répartition des expositions au risque de crédit selon l'approche standard par classe d'actifs et par coefficient de pondération des risques (correspondant au niveau de risque attribué à l'exposition dans l'approche standard).

		T4 2020										T3 2020									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques											Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾										Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	603	-	-	-	-	-	2 069	-	-	2 672	564	-	-	-	-	-	1 693	-	-	2 257
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	304	-	-	-	-	-	-	-	-	304	117	-	-	-	-	-	-	-	-	117
4	Institutions financières	50	-	517	-	-	-	506	-	-	1 073	60	-	429	-	-	-	514	-	-	1 003
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	2 679	-	62	-	-	-	3 726	-	-	6 467	2 409	-	62	-	-	-	3 528	-	-	5 999
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 015	-	-	-	-	3 122	-	-	-	4 137	1 068	-	-	-	3 123	-	-	-	-	4 191
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	887	-	-	4 751	41	886	45	-	-	6 610	800	-	-	4 487	6 1 039	35	-	-	-	6 367
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	157	-	-	157	-	-	-	-	-	-	156	-	-	156
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	14	-	-	-	-	-	29	3	-	46	-	-	-	-	-	-	26	4	-	30
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
13	Autres actifs ⁽³⁾	1 088	-	82	-	-	-	2 803	-	5	3 978	1 058	-	72	-	-	-	2 867	-	-	3 997
14	Total	6 640	-	661	4 751	41	4 008	9 335	7	5	25 448	6 076	-	563	4 487	6 4 162	8 819	4	-	24 117	

		T2 2020										T1 2020									
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j
Pondération des risques											Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾										Total des expositions au risque de crédit ⁽²⁾
Classes d'actifs		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	35%	50%	75%	100%	150%	Autres	
1	Emprunteurs souverains et banques centrales	717	-	-	-	-	-	1 242	-	-	1 959	1 938	-	-	-	-	-	-	-	-	1 938
2	Organismes publics hors administration centrale	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
3	Banques multilatérales de développement	147	-	-	-	-	-	-	-	-	147	95	-	-	-	-	-	-	-	-	95
4	Institutions financières	61	-	1 815	-	-	-	520	-	-	2 396	71	-	2 096	-	-	-	541	-	-	2 708
5	Entreprises d'investissement	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Entreprises	1 151	-	-	-	-	-	3 823	-	-	4 974	1 171	-	-	-	-	-	3 393	-	-	4 564
7	Portefeuilles de détail réglementaires	1 088	-	-	-	-	3 453	-	-	-	4 541	1 089	-	-	-	3 704	-	-	-	-	4 793
8	Garanties par des biens immobiliers résidentiels	737	-	-	4 348	7	1 133	37	-	-	6 262	521	-	-	4 089	8 820	40	-	-	-	5 478
9	Garanties par des biens immobiliers commerciaux	-	-	-	-	-	-	152	-	-	152	-	-	-	-	-	-	140	-	-	140
10	Actions	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Prêts en souffrance	13	-	-	-	-	-	22	1	-	36	12	-	-	-	-	-	21	1	-	34
12	Catégories plus risquées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
13	Autres actifs ⁽³⁾	913	-	108	-	-	-	2 918	-	-	3 939	731	-	164	-	-	-	2 671	-	-	3 566
14	Total	4 827	-	1 923	4 348	7	4 586	8 714	1	-	24 406	5 628	-	2 260	4 089	8 4 524	6 806	5	-	23 320	

(1) Excluant les éléments assujettis aux dispositions relatives à la titrisation et les éléments soumis au cadre du risque de contrepartie. Dans le portefeuille de gros, pour les classes d'actifs souverains et banques, les pondérations de risque sont basées sur des notations de crédit externes émises par des agences de notation indépendantes (Moody's, Standard & Poor's, Fitch ou DBRS) approuvées par notre superviseur, le BSIF.

(2) Après prise en compte des FCEC et des techniques ARC.

(3) Par souci d'exhaustivité, la ligne 13 "Autres actifs" contient tous les autres actifs, à l'exception des expositions qui font l'objet de déductions directes de capital, des expositions traitées dans le calcul hors bilan et des expositions inférieures au seuil de déduction.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent les principaux paramètres ayant servi au calcul des exigences de fonds propres dans les modèles NI, afin d'améliorer la transparence du calcul de l'actif pondéré en fonction des risques de la banque et la fiabilité des mesures réglementaires.

T4 2020												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	1 105	–	0%	1 105	0,08%	54 469	6,3%	15	1,4%	–	
	0.15 à < 0.25	408	–	0%	408	0,19%	17 623	6,8%	12	2,8%	–	
	0.25 à < 0.50	547	–	0%	547	0,36%	19 096	5,8%	21	3,8%	–	
	0.50 à < 0.75	336	–	0%	336	0,61%	8 660	4,7%	15	4,5%	–	
	0.75 à < 2.50	531	–	0%	531	1,29%	14 086	4,0%	31	6,1%	–	
	2.50 à < 10.00	153	–	0%	153	4,55%	3 803	3,0%	15	9,8%	–	
	10.00 à < 100.00	71	–	0%	71	27,75%	1 565	2,8%	12	16,4%	1	
	100.00 (défaut)	48	–	0%	48	100,00%	647	2,7%	5	9,6%	1	
	Sous-total	3 199	–	0%	3 199	2,72%	119 949	5,5%	126	3,9%	2	6
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	26 786	15 391	50%	34 454	0,06%	206 549	19,5%	1 211	3,5%	5	
	0.15 à < 0.25	7 142	1 260	66%	7 978	0,19%	32 699	21,1%	708	8,9%	3	
	0.25 à < 0.50	7 268	1 196	72%	8 132	0,35%	30 444	21,6%	1 102	13,5%	6	
	0.50 à < 0.75	2 681	222	71%	2 838	0,61%	10 407	22,4%	606	21,4%	4	
	0.75 à < 2.50	2 428	210	69%	2 573	1,24%	11 014	21,5%	843	32,8%	7	
	2.50 à < 10.00	616	31	69%	638	4,59%	3 280	21,3%	445	69,7%	7	
	10.00 à < 100.00	235	2	117%	237	24,16%	1 321	22,6%	304	128,2%	15	
	100.00 (défaut)	108	3	77%	110	100,00%	778	22,1%	196	177,3%	11	
	Sous-total	47 264	18 315	53%	56 960	0,55%	296 492	20,3%	5 415	9,5%	58	64
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	785	6 135	74%	5 353	0,05%	740 541	78,2%	145	2,7%	2	
	0.15 à < 0.25	180	739	90%	844	0,19%	227 400	87,1%	82	9,8%	1	
	0.25 à < 0.50	265	530	86%	721	0,35%	193 442	83,8%	105	14,5%	2	
	0.50 à < 0.75	187	226	87%	384	0,63%	73 795	78,9%	86	22,5%	2	
	0.75 à < 2.50	586	364	90%	913	1,44%	237 019	84,3%	412	45,2%	12	
	2.50 à < 10.00	409	58	120%	477	4,44%	187 694	87,5%	486	101,9%	19	
	10.00 à < 100.00	56	3	80%	60	22,45%	20 557	87,2%	139	231,4%	12	
	100.00 (défaut)	20	–	34%	20	100,00%	3 667	71,5%	8	40,9%	14	
	Sous-total	2 488	8 055	78%	8 772	0,87%	1 684 115	80,8%	1 463	16,7%	64	258
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 003	2 300	64%	3 470	0,06%	123 434	50,6%	300	8,6%	1	
	0.15 à < 0.25	852	350	62%	1 067	0,20%	51 576	53,1%	250	23,4%	1	
	0.25 à < 0.50	1 358	363	63%	1 588	0,37%	76 230	52,8%	530	33,4%	3	
	0.50 à < 0.75	1 130	244	74%	1 312	0,63%	59 502	55,9%	639	48,7%	5	
	0.75 à < 2.50	3 445	261	67%	3 620	1,35%	193 897	53,0%	2 271	62,7%	26	
	2.50 à < 10.00	1 076	88	68%	1 136	4,09%	64 523	52,3%	902	79,4%	24	
	10.00 à < 100.00	276	18	51%	285	24,17%	12 697	50,5%	333	116,7%	33	
	100.00 (défaut)	102	3	40%	103	100,00%	7 495	52,5%	83	80,3%	55	
	Sous-total	10 242	3 627	64%	12 581	2,27%	589 354	52,5%	5 308	42,2%	148	182

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2020												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 238	6 055	82%	6 512	0,08%	467	46,3%	2,12	1 517	23,3%	2
	0.15 à < 0.25	11 741	15 782	89%	23 419	0,20%	2 464	37,3%	2,32	7 645	32,6%	17
	0.25 à < 0.50	10 327	6 544	90%	15 401	0,36%	2 245	36,3%	2,42	6 646	43,2%	20
	0.50 à < 0.75	7 955	3 792	89%	10 944	0,56%	2 432	32,3%	2,05	4 745	43,4%	20
	0.75 à < 2.50	19 480	6 265	87%	23 425	1,17%	6 487	32,7%	1,95	13 680	58,4%	90
	2.50 à < 10.00	3 837	897	91%	4 533	4,87%	1 339	32,6%	1,68	4 266	94,1%	73
	10.00 à < 100.00	125	104	96%	197	16,91%	59	33,7%	1,21	303	153,0%	11
	100.00 (défaut)	466	79	98%	532	100,00%	219	35,5%	1,12	562	106,0%	197
	Sous-total	56 169	39 518	88%	84 963	1,45%	15 712	35,6%	2,14	39 364	46,3%	430
États souverains	0.00 à < 0.15	55 048	6 598	99%	60 761	0,01%	610	8,5%	2,18	771	1,3%	1
	0.15 à < 0.25	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.25 à < 0.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.50 à < 0.75	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	0.75 à < 2.50	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	2.50 à < 10.00	31	34	88%	58	5,07%	3	15,2%	1,00	28	47,5%	-
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	55 079	6 632	98%	60 819	0,02%	613	8,5%	2,18	799	1,3%	1
Institutions financières	0.00 à < 0.15	2 493	237	0%	2 730	0,06%	62	46,3%	1,19	495	18,1%	1
	0.15 à < 0.25	223	345	96%	568	0,20%	28	22,0%	1,10	109	19,1%	-
	0.25 à < 0.50	9	31	81%	40	0,36%	4	36,5%	1,00	19	47,6%	-
	0.50 à < 0.75	-	23	55%	23	0,56%	6	50,3%	1,04	15	66,4%	-
	0.75 à < 2.50	2	6	100%	8	1,11%	9	41,6%	1,00	6	72,1%	-
	2.50 à < 10.00	-	-	100%	-	3,59%	3	48,3%	1,00	-	0%	-
	10.00 à < 100.00	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	100.00 (défaut)	-	-	0%	-	0%	-	0%	-	-	0%	-
	Sous-total	2 727	642	58%	3 369	0,09%	112	42,1%	1,17	644	19,1%	1
Total (tous les portefeuilles)	177 168	76 789	76%	230 663	0,87%	2 706 347	27,0%	2,00	53 119	24,5%	704	1 255

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2019												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
Fourchette de PD ⁽¹⁾	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0.00 à < 0.15	780	–	0%	780	0,07%	53 452	5,9%	9	1,1%	–	–
	0.15 à < 0.25	334	–	0%	334	0,20%	17 743	5,4%	8	2,3%	–	–
	0.25 à < 0.50	502	–	0%	502	0,36%	20 505	6,4%	21	4,2%	–	–
	0.50 à < 0.75	289	–	0%	289	0,60%	9 271	6,6%	18	6,3%	–	–
	0.75 à < 2.50	422	–	0%	422	1,32%	14 027	7,9%	54	12,7%	–	–
	2.50 à < 10.00	148	–	0%	148	4,33%	4 150	6,6%	29	19,9%	–	–
	10.00 à < 100.00	60	–	0%	60	28,27%	1 414	3,0%	11	17,6%	–	–
	100.00 (défaut)	35	–	0%	35	100,00%	602	3,0%	5	15,0%	2	–
	Sous-total	2 570	–	0%	2 570	2,70%	121 164	6,3%	155	6,0%	2	3
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0.00 à < 0.15	24 487	14 376	50%	31 626	0,07%	196 837	19,6%	1 137	3,6%	4	–
	0.15 à < 0.25	6 467	986	68%	7 139	0,19%	31 425	22,0%	659	9,2%	3	–
	0.25 à < 0.50	5 939	911	70%	6 572	0,34%	26 307	22,6%	921	14,0%	5	–
	0.50 à < 0.75	2 448	198	72%	2 591	0,61%	10 183	22,5%	555	21,4%	4	–
	0.75 à < 2.50	2 305	222	69%	2 458	1,29%	10 969	22,3%	841	34,2%	7	–
	2.50 à < 10.00	668	50	68%	702	4,52%	3 830	21,5%	488	69,4%	7	–
	10.00 à < 100.00	189	4	122%	193	23,85%	1 213	22,9%	251	130,2%	10	–
	100.00 (défaut)	91	3	86%	93	100,00%	707	21,6%	132	141,8%	12	–
	Sous-total	42 594	16 750	52%	51 374	0,54%	281 471	20,6%	4 984	9,7%	52	36
Crédit rotatif admissible	0.00 à < 0.15	723	5 324	40%	2 873	0,05%	704 204	77,6%	81	2,8%	1	–
	0.15 à < 0.25	187	379	75%	471	0,19%	204 518	83,4%	44	9,4%	1	–
	0.25 à < 0.50	305	327	73%	544	0,36%	181 889	80,4%	77	14,2%	2	–
	0.50 à < 0.75	217	155	77%	336	0,63%	75 335	76,5%	73	21,7%	2	–
	0.75 à < 2.50	601	250	79%	798	1,43%	258 658	81,8%	347	43,5%	10	–
	2.50 à < 10.00	413	51	105%	467	4,52%	223 005	85,4%	469	100,4%	17	–
	10.00 à < 100.00	70	4	63%	73	22,42%	30 381	83,6%	164	223,6%	14	–
	100.00 (défaut)	24	–	5%	24	100,00%	4 197	72,6%	50	208,5%	14	–
	Sous-total	2 540	6 490	47%	5 586	1,42%	1 682 187	79,6%	1 305	23,4%	61	196
Particuliers - autres	0.00 à < 0.15	2 051	2 043	45%	2 977	0,06%	118 678	50,9%	276	9,3%	1	–
	0.15 à < 0.25	824	214	67%	967	0,20%	46 048	54,3%	229	23,7%	1	–
	0.25 à < 0.50	1 403	250	71%	1 579	0,36%	77 925	56,9%	562	35,6%	3	–
	0.50 à < 0.75	1 058	199	81%	1 219	0,63%	54 037	59,0%	624	51,2%	5	–
	0.75 à < 2.50	2 978	219	75%	3 143	1,38%	195 759	62,2%	2 340	74,5%	28	–
	2.50 à < 10.00	966	59	76%	1 011	4,33%	70 111	65,6%	1 017	100,6%	29	–
	10.00 à < 100.00	273	4	72%	276	18,59%	15 379	64,9%	396	143,6%	33	–
	100.00 (défaut)	103	3	70%	105	100,00%	6 923	57,8%	188	178,6%	49	–
	Sous-total	9 656	2 991	54%	11 277	2,31%	584 860	57,8%	5 632	49,9%	149	138

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente la FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre de comptes de détail.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC6 – NI – Expositions au risque de crédit par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2019												
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l
	Expositions au bilan brutes initiales	Expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC ⁽²⁾	FCEC moyen ⁽³⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC et des FCEC	PD moyenne ⁽⁴⁾	Nombre de débiteurs ⁽⁵⁾	PCD moyenne ⁽⁶⁾	Échéance moyenne ⁽⁷⁾	APR ⁽⁸⁾	Densité des APR ⁽⁹⁾	Perte attendue ⁽¹⁰⁾	Provisions pour pertes de crédit
Fourchette de PD ⁽¹⁾												
Entreprises	0.00 à < 0.15	1 619	5 558	85%	5 440	0,09%	741	46,2%	2,45	1 394	25,7%	2
	0.15 à < 0.25	12 807	12 825	90%	21 924	0,20%	3 654	37,5%	2,61	7 408	33,8%	16
	0.25 à < 0.50	10 733	6 984	93%	15 929	0,36%	2 388	35,1%	2,46	6 661	41,8%	20
	0.50 à < 0.75	8 127	3 646	87%	11 092	0,56%	2 641	33,0%	2,21	4 953	44,6%	20
	0.75 à < 2.50	15 845	4 586	87%	18 503	1,15%	6 180	33,4%	1,94	10 793	58,3%	72
	2.50 à < 10.00	2 547	524	85%	2 929	4,65%	1 295	28,4%	1,66	2 244	76,6%	39
	10.00 à < 100.00	215	37	78%	242	16,98%	61	32,6%	1,07	349	144,4%	14
	100.00 (défaut)	385	214	2%	599	100,00%	200	27,5%	1,23	580	96,9%	112
	Sous-total	52 278	34 374	88%	76 658	1,51%	17 160	35,5%	2,29	34 382	44,8%	295
États souverains	0.00 à < 0.15	29 496	6 189	98%	34 857	0,01%	575	8,9%	2,44	563	1,6%	–
	0.15 à < 0.25	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	0.25 à < 0.50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	0.50 à < 0.75	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	0.75 à < 2.50	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	2.50 à < 10.00	62	16	94%	72	5,07%	4	14,1%	1,00	31	44,0%	1
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	Sous-total	29 558	6 205	98%	34 929	0,02%	579	8,9%	2,43	594	1,7%	1
Institutions financières	0.00 à < 0.15	2 902	498	0%	3 400	0,06%	67	48,1%	1,42	640	18,9%	1
	0.15 à < 0.25	226	263	95%	489	0,21%	22	26,2%	1,53	104	21,2%	–
	0.25 à < 0.50	20	133	94%	154	0,36%	10	12,4%	1,53	23	15,4%	–
	0.50 à < 0.75	3	25	50%	28	0,56%	5	50,1%	1,44	19	67,4%	–
	0.75 à < 2.50	122	6	100%	127	0,86%	14	45,6%	1,00	93	73,5%	1
	2.50 à < 10.00	1	–	0%	1	3,15%	3	47,9%	1,00	1	153,1%	–
	10.00 à < 100.00	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	100.00 (défaut)	–	–	0%	–	0%	–	0%	–	–	0%	–
	Sous-total	3 274	925	43%	4 199	0,11%	121	44,2%	1,43	880	21,0%	2
Total (tous les portefeuilles)		142 470	67 735	74%	186 593	0,99%	2 687 542	29,3%	2,30	47 932	24,1%	562
												699

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la valeur exposée au risque sans prendre en compte les corrections de valeur et les provisions, les facteurs de conversion et les techniques d'atténuation du risque de crédit.

(3) Représente le FCEC post-crédit de l'ECD pour les expositions hors bilan par rapport au total des expositions hors bilan avant prise en compte des FCEC.

(4) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(5) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(6) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(7) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être divulgué uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(8) Actif pondéré en fonction des risques incluant le facteur scalaire réglementaire de 1,06.

(9) Total des actifs pondérés en fonction des risques pour l'ECD après ARC.

(10) Les pertes attendues sont calculées conformément aux paragraphes 375 à 379 du cadre de Bâle.

RC8 – États des flux d'actifs pondérés en fonction des risques (APR) pour les expositions au risque de crédit selon l'approche NI

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant présente un état des flux des actifs pondérés en fonction des risques expliquant les variations des APR calculés selon l'approche NI.

	T4 2020	T3 2020	T2 2020	T1 2020	T4 2019	T3 2019	T2 2019	T1 2019
	a	a	a	a	a	a	a	a
1 Actifs pondérés en fonction des risques au début	54 451	54 049	49 915	49 546	49 045	47 395	47 097	46 640
2 Taille du portefeuille ⁽¹⁾	343	568	3 668	391	544	1 511	93	721
3 Qualité du portefeuille ⁽²⁾	720	157	(59)	(41)	(2)	(127)	49	(254)
4 Mises à jour des modèles ⁽³⁾	(447)	–	112	(17)	(32)	397	30	–
5 Méthode et politique ⁽⁴⁾	–	–	–	–	–	–	–	–
6 Acquisitions et cessions ⁽⁵⁾	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Mouvements de devises ⁽⁶⁾	(50)	(323)	413	36	(9)	(131)	126	(10)
8 Autres ⁽⁷⁾	–	–	–	–	–	–	–	–
9 Actifs pondérés en fonction des risques à la fin	55 017	54 451	54 049	49 915	49 546	49 045	47 395	47 097

(1) La rubrique « Taille du portefeuille » comprend les changements internes relatifs à la taille et à la composition du portefeuille (y compris les nouveaux prêts et les prêts venant à échéance). Les fluctuations de l'actif pondéré en fonction des risques attribuables à la taille du portefeuille comprennent l'augmentation ou la diminution des expositions, évaluée pour chaque exposition en cas de défaut, en supposant un profil de risque stable.

(2) La rubrique « Qualité du portefeuille » représente la meilleure estimation de la Banque des changements dans la qualité du portefeuille liés à l'expérience, tels que le comportement des clients sous-jacents ou les données démographiques, y compris les changements découlant de la calibration ou du réaligement des modèles ainsi que la prise en compte de facteurs d'atténuation de risque.

(3) La rubrique « Mises à jour des modèles » inclut la mise en oeuvre des modèles, les changements à l'étendue des modèles ou tout autre changement visant à régler les dysfonctionnements liés aux modèles.

(4) La rubrique « Méthode et politique » présente les changements de méthode de calcul découlant de changements dans les politiques réglementaires, tels qu'une nouvelle réglementation.

(5) La rubrique « Acquisitions et cessions » inclut l'effet de l'acquisition et/ou de la disposition d'entités.

(6) La rubrique « Mouvements de devises » découle des fluctuations de marché tel que la fluctuation du taux de change.

(7) La rubrique « Autres » regroupe les changements qui ne peuvent être attribués à aucune autre catégorie.

RC9 – NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit des données de contrôle ex-post afin de valider la fiabilité des calculs de PD. En particulier, ce tableau propose une comparaison des PD employées dans les calculs de fonds propres selon l'approche NI aux taux de défaut effectifs des débiteurs de la banque. Il convient de retenir au minimum un taux de défaut annuel moyen sur cinq ans afin de comparer la PD à un taux de défaut « plus stable ». La banque peut toutefois considérer une période historique plus longue cohérente avec ses pratiques actuelles en matière de gestion des risques.

T4 2020										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Portefeuille	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs ⁽²⁾		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,08%	0,08%	53 452	54 469	58	–	0,07%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,19%	0,19%	17 743	17 623	38	2	0,14%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,36%	0,36%	20 505	19 096	84	2	0,26%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,61%	0,62%	9 271	8 660	61	6	0,48%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,29%	1,26%	14 027	14 086	177	12	0,83%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,55%	4,60%	4 150	3 803	203	3	3,32%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	27,75%	26,14%	1 414	1 565	321	–	22,37%
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,06%	0,06%	196 837	206 549	189	18	0,04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,19%	0,19%	31 425	32 699	102	19	0,16%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,35%	0,35%	26 307	30 444	125	12	0,26%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,61%	0,61%	10 183	10 407	86	4	0,58%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,24%	1,25%	10 969	11 014	197	6	1,44%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,59%	4,65%	3 830	3 280	205	–	5,01%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	24,16%	25,61%	1 213	1 321	244	3	19,85%
Crédit rotatif admissible	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,05%	0,07%	704 204	740 541	137	1	0,04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,19%	0,19%	204 518	227 400	121	–	0,06%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,35%	0,34%	181 889	193 442	276	8	0,19%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,63%	0,62%	75 335	73 795	229	15	0,42%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,44%	1,48%	258 658	237 019	2 993	223	1,23%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,44%	3,97%	223 005	187 694	5 532	65	3,54%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	22,45%	25,10%	30 381	20 557	8 883	41	27,10%
Particuliers - autres	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,06%	0,07%	118 678	123 434	101	2	0,01%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0,20%	0,20%	46 048	51 576	59	4	0,07%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0,37%	0,37%	77 925	76 230	168	17	0,19%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,63%	0,62%	54 037	59 502	173	14	0,38%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1,35%	1,30%	195 759	193 897	1 369	154	0,79%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,09%	4,01%	70 111	64 523	1 556	81	2,47%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	24,17%	24,28%	15 379	12 697	1 545	36	12,64%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre de comptes de détail.

RC9 – NI – Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2020										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Portefeuille	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs ⁽²⁾		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,08%	0,08%	741	467	–	–	0,02%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0,20%	0,21%	3 654	2 464	5	–	0,08%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0,36%	0,36%	2 388	2 245	1	–	0,09%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,56%	0,56%	2 641	2 432	7	–	0,16%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1,17%	1,17%	6 180	6 487	25	–	0,63%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4,87%	4,68%	1 295	1 339	32	–	1,54%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16,91%	16,57%	61	59	12	–	8,31%
États souverains	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,01%	0,02%	575	610	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	–	–	–	–	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	–	–	–	–	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	5,07%	5,07%	4	3	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	–	–	–	–	–
Institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0,06%	0,07%	67	62	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0,20%	0,21%	22	28	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0,36%	0,36%	10	4	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0,56%	0,56%	5	6	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1,11%	1,22%	14	9	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	3,59%	5,07%	3	3	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	–	–	–	–	–

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2019										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Portefeuille	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs ⁽²⁾		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Prêts hypothécaires résidentiels - assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.07%	51 552	53 452	23	-	0.05%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.19%	19 669	17 743	20	-	0.13%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.36%	0.35%	22 937	20 505	32	-	0.24%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.60%	0.61%	10 021	9 271	41	1	0.45%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.32%	1.28%	16 044	14 027	98	2	0.78%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.33%	4.47%	4 588	4 150	147	4	3.24%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	28.27%	26.46%	1 618	1 414	371	1	22.02%
Prêts hypothécaires résidentiels et marges de crédit hypothécaires - non-assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.07%	0.06%	186 609	196 837	54	1	0.04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.19%	30 702	31 425	50	5	0.12%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.34%	0.35%	26 260	26 307	82	2	0.20%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.61%	0.61%	9 714	10 183	61	-	0.50%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.29%	1.30%	11 040	10 969	176	4	1.32%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.52%	4.62%	3 891	3 830	228	2	4.69%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	23.85%	24.19%	1 355	1 213	295	2	20.28%
Crédit rotatif admissible	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.05%	0.07%	895 632	704 204	411	2	0.04%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.19%	0.19%	117 492	204 518	148	4	0.12%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.36%	0.35%	148 785	181 889	328	15	0.23%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.63%	0.62%	71 453	75 335	357	16	0.48%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.43%	1.48%	236 145	258 658	3 824	316	1.20%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.52%	4.10%	234 061	223 005	7 402	92	3.86%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	22.42%	26.81%	32 158	30 381	9 046	26	25.86%
Particuliers - assurés	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.06%	0.07%	109 622	118 678	96	-	0.05%
	0,15 à < 0,25	BBB	Baa2	0.20%	0.20%	43 211	46 048	58	1	0.12%
	0,25 à < 0,50	BBB-	Baa3	0.36%	0.37%	75 981	77 925	166	10	0.20%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.63%	0.62%	53 529	54 037	209	9	0.41%
	0,75 à < 2,50	BB à BB-	Ba2 à Ba3	1.38%	1.34%	206 716	195 759	1 791	251	0.84%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.33%	4.22%	70 018	70 111	1 946	107	2.65%
	10,00 à < 100,00	CCC+ à CCC-	Caa1 à Caa3	18.59%	19.35%	13 355	15 379	1 898	41	13.27%

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

RC9 – NI - Contrôle ex-post de la probabilité de défaut (PD) par portefeuille (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2019										
a	b	c		d	e	f		g	h	i
Portefeuille	Fourchette de PD ⁽¹⁾	Note externe équivalente		PD moyenne pondérée	Moyenne arithmétique de la PD des débiteurs	Nombre de débiteurs ⁽²⁾		Débiteurs en défaut au cours de l'année	Dont nouveaux débiteurs en défaut au cours de l'année	Taux de défaut annuel historique moyen
		S&P	Moody's			Fin d'année précédente	Fin d'année			
Entreprises	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.09%	0.08%	749	741	–	–	0.02%
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.20%	0.21%	3 664	3 654	1	–	0.05%
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.36%	0.36%	2 234	2 388	2	–	0.12%
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.56%	0.56%	2 493	2 641	1	–	0.13%
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	1.15%	1.16%	6 221	6 180	36	2	0.70%
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	4.65%	4.77%	1 163	1 295	21	1	1.42%
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	16.98%	16.73%	69	61	4	–	6.08%
États souverains	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.01%	0.02%	583	575	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	–	–	–	–	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	–	–	–	–	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	–	–	–	–	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	5.07%	5.07%	1	4	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	–	–	–	–	–
Institutions financières	0,00 à < 0,15	AAA à BBB+	Aaa à Baa1	0.06%	0.06%	72	67	–	–	–
	0,15 à < 0,25	BBB+ à BBB	Baa1 à Baa2	0.21%	0.21%	15	22	–	–	–
	0,25 à < 0,50	BBB à BB+	Baa2 à Ba1	0.36%	0.36%	16	10	–	–	–
	0,50 à < 0,75	BB+	Ba1	0.56%	0.56%	3	5	–	–	–
	0,75 à < 2,50	BB+ à B+	Ba1 à B1	0.86%	1.07%	17	14	–	–	–
	2,50 à < 10,00	B+ à B-	B1 à B3	3.15%	5.07%	4	3	–	–	–
	10,00 à < 100,00	B- à CCC	B3 à Caa2	–	–	–	–	–	–	–

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

Exposition au risque de crédit selon l'approche des notations internes avancée - Backtesting ⁽¹⁾

(millions de dollars canadiens)

	2020												
	T4						T3						
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	
Particuliers ⁽⁵⁾													
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,89%	0,60%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,89%	0,72%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,34%	0,28%	19,51%	4,20%	92,32%	86,17%	0,34%	0,32%	20,11%	5,70%	93,63%	88,93%	
Crédit rotatif admissible	1,27%	1,12%	82,94%	74,48%	107,58%	93,05%	1,25%	1,22%	85,60%	78,04%	107,58%	103,07%	
Particuliers - autres	1,64%	1,12%	67,76%	50,57%	96,16%	79,82%	1,64%	1,22%	68,55%	53,56%	94,02%	87,73%	
Autres que particuliers ⁽⁸⁾													
Entreprises	1,11%	0,48%	39,57%	30,88%	81,95%	75,57%	1,20%	0,56%	40,67%	32,29%	79,34%	81,94%	
États souverains ⁽⁹⁾	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,48%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,44%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	

	2020												
	T2						T1						
	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	PD moyenne estimée (%)	PD observée (%)	PCD moyenne estimée (%) ⁽²⁾	PCD observée (%) ⁽³⁾	ECD estimée (%) ⁽⁴⁾	ECD observée (%) ⁽⁴⁾	
Particuliers ⁽⁵⁾													
Hypothèques résidentielles assurées ⁽⁶⁾	0,98%	0,56%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	0,74%	0,54%	2,64%	s.o.	s.o.	s.o.	
Hypothèques résidentielles non assurées incluant les marges de crédit hypothécaires ⁽⁷⁾	0,38%	0,31%	21,48%	10,73%	95,56%	90,08%	0,33%	0,31%	20,77%	9,01%	96,69%	91,15%	
Crédit rotatif admissible	1,27%	1,23%	85,90%	79,50%	106,93%	102,95%	1,35%	1,21%	85,09%	79,24%	106,14%	102,91%	
Particuliers - autres	1,77%	0,96%	68,20%	56,83%	94,70%	86,04%	1,54%	0,98%	66,70%	57,99%	94,91%	86,75%	
Autres que particuliers ⁽⁸⁾													
Entreprises	1,13%	0,51%	41,35%	35,08%	79,76%	83,92%	1,06%	0,44%	40,93%	33,09%	80,14%	85,53%	
États souverains ⁽⁹⁾	0,05%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	0,06%	0,00%	11,54%	s.o.	88,30%	s.o.	
Institutions financières ⁽⁹⁾	0,34%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	0,36%	0,00%	40,75%	s.o.	100,00%	s.o.	

(1) La PD estimée et le taux de défaut observé sont compatibles avec la présentation du tableau RC9 (présenté annuellement). Les paramètres de PCD et de ECD estimés et observés sont présentés avec un décalage d'un mois. Par exemple, pour T4 2020 les pourcentages estimés sont en date du 30 septembre 2019 et les pourcentages observés reflètent l'expérience de pertes au cours des 12 mois suivants.

(2) La PCD estimée reflète les pertes en cas de défaut pour un scénario de contraction économique et est basée sur les comptes en défaut.

(3) La PCD observée inclut les coûts indirects, l'actualisation et est basée sur les comptes en défaut dont le processus de recouvrement est complété.

(4) Les ECD estimés et observés sont calculés pour les prêts rotatifs uniquement et sont basés sur les comptes en défaut.

(5) La PD et le ECD des portefeuilles de prêts aux particuliers sont pondérés par nombre de comptes tandis que la PCD est pondérée par l'exposition des comptes.

(6) La PCD observée des hypothèques résidentielles assurées est sans objet pour refléter l'atténuation du risque de crédit inhérente aux entités souveraines.

(7) Les ECD estimés et observés des hypothèques résidentielles sont calculés uniquement pour les marges de crédit hypothécaires étant donné la nature non rotative des hypothèques résidentielles.

(8) La PD des portefeuilles autres que particuliers est pondérée par nombre de clients tandis que la PCD et le ECD sont pondérés par nombre de facilités.

(9) La PCD observée des institutions financières et des états souverains est sans objet puisqu'aucun processus de recouvrement des facilités en défaut n'a pas été complété au cours de la période d'observation. Le ECD observé est sans objet car aucun défaut n'a été enregistré durant la période d'observation.

RC10 – NI – Financement spécialisé et actions selon la méthode de la pondération simple des risques

(en millions de dollars canadiens)

	T4 2020					T3 2020				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	957	88	100%	1 000	1 060	965	97	100%	1 013	1 074

	T2 2020					T1 2020				
	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR	Montants au bilan	Montants hors bilan	Coefficient de pondération des risques	Valeurs des expositions	APR
Actions sous l'exemption de matérialité	908	102	100%	959	1 017	948	103	100%	1 000	1 060

RCC1 – Analyse de l'exposition au risque de contrepartie (RCC) par approche ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants donnent une vision complète des méthodes employées pour calculer les exigences réglementaires applicables au risque de contrepartie ainsi que des principaux paramètres utilisés dans chaque méthode.

		T4 2020						T3 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	3 382	6 886		1,4	14 375	4 702	3 868	6 440		1,4	14 431	4 704
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					9 907	1 276					11 459	1 345
6	Total						5 978						6 049

		T2 2020						T1 2020					
		a	b	c	d	e	f	a	b	c	d	e	f
		Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	Coût de remplacement	Exposition future potentielle	EPAE ⁽²⁾	Alpha servant au calcul des ECD réglementaires	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1	AS - RCC (pour les dérivés)	4 480	6 161		1,4	14 897	4 714	2 414	7 854		1,4	14 375	4 035
2	Méthode des modèles internes (pour les dérivés et les cessions temporaires de titres - OFT)			-	-	-	-			-	-	-	-
3	Approche simple pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
4	Approche complète pour l'ARC (pour les OFT)					-	-					-	-
5	VaR pour les OFT					9 794	927					8 525	1 132
6	Total						5 641						5 167

(1) Excluant l'exposition et les APR pour les CCP éligibles (QCCP) et l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA).

(2) EPAE: Exposition positive attendue effective.

RCC2 – Exigence de fonds propres en regard de l'ajustement de l'évaluation de crédit (CVA)

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant fournit les montants réglementaires en regard du CVA calculés selon les approches standard et avancée.

		T4 2020		T3 2020		T2 2020		T1 2020		T4 2019	
		a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
		ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA avancée											
1	i) Composante VaR (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
2	ii) Composante VaR en période de tensions (y compris multiplicateur x 3)		-		-		-		-		-
3	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA standard	10 047	1 612	10 088	1 664	10 407	1 555	9 981	1 364	8 628	1 200
4	Total des portefeuilles soumis à l'exigence CVA	10 047	1 612	10 088	1 664	10 407	1 555	9 981	1 364	8 628	1 200

RCC3 – Approche standard – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille réglementaire et par pondération des risques

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition des expositions au risque de contrepartie selon l'approche standard par portefeuille (type de contrepartie) et par coefficient de pondération des risques (niveau de risque attribué selon l'approche standard).

		T4 2020									T3 2020								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		3	-	-	-	-	-	-	-	3	4	-	-	-	-	-	-	-	4
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	632	-	-	632	-	-	-	-	-	653	-	-	653
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		3	-	-	-	-	632	-	-	635	4	-	-	-	-	653	-	-	657

		T2 2020									T1 2020								
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	a	b	c	d	e	f	g	h	i
Pondération des risques										Exposition totale au risque de crédit									Exposition totale au risque de crédit
Portefeuille réglementaire		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres		0%	10%	20%	50%	75%	100%	150%	Autres	
Emprunteurs souverains		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Organismes publics hors administration centrale (OP)		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Banques multilatérales de développement (BMD)		6	-	-	-	-	-	-	-	6	9	-	-	-	-	-	-	-	9
Institutions financières		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises d'investissement		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entreprises		-	-	-	-	-	392	-	-	392	-	-	-	-	-	513	-	-	513
Portefeuilles de détail réglementaires		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres actifs ⁽¹⁾		-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total		6	-	-	-	-	392	-	-	398	9	-	-	-	-	513	-	-	522

(1) Excluant les expositions aux CCPs, qui sont reportées dans le tableau RCC8.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent tous les paramètres pertinents pour le calcul des exigences de fonds propres en regard du risque de contrepartie selon les modèles NI.

T4 2020								
	a	b	c	d	e	f	g	
Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	Actif pondéré en fonction des risques	Densité de l'actif pondéré en fonction des risques ⁽⁶⁾	
Entreprises	0.00 à < 0.15	2 068	0,07%	499	48,1%	0,76	392	19,0%
	0.15 à < 0.25	2 544	0,19%	517	40,5%	2,21	856	33,6%
	0.25 à < 0.50	913	0,36%	254	43,8%	1,92	488	53,5%
	0.50 à < 0.75	747	0,56%	213	35,3%	1,90	371	49,7%
	0.75 à < 2.50	1 503	0,90%	725	39,3%	1,52	1 038	69,1%
	2.50 à < 10.00	320	4,50%	80	41,4%	1,34	404	126,3%
	10.00 à < 100.00	1	13,90%	4	51,3%	1,00	2	200,0%
	100.00 (défaut)	11	100,00%	3	38,3%	1,00	15	136,4%
	Sous-total	8 107	0,65%	2 295	42,2%	1,61	3 566	44,0%
États souverains	0.00 à < 0.15	7 169	0,03%	153	11,8%	1,37	144	2,0%
	0.15 à < 0.25	76	0,21%	1	13,1%	0,01	5	6,6%
	0.25 à < 0.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%
	0.75 à < 2.50	–	0%	–	0%	–	–	0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	7 245	0,03%	154	11,8%	1,36	149	2,1%
Institutions financières	0.00 à < 0.15	6 614	0,06%	65	50,8%	0,45	911	13,8%
	0.15 à < 0.25	1 462	0,17%	39	46,3%	0,84	522	35,7%
	0.25 à < 0.50	221	0,36%	13	49,7%	0,28	93	42,1%
	0.50 à < 0.75	109	0,56%	11	48,3%	0,26	63	57,8%
	0.75 à < 2.50	42	1,30%	20	46,5%	1,09	42	100,0%
	2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%
	100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%
	Sous-total	8 448	0,10%	148	49,9%	0,51	1 631	19,3%
Total de tous les portefeuilles	23 800	0,27%	2 597	36,0%	1,03	5 346	22,5%	

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC4 – NI – Expositions au risque de contrepartie (RCC) par portefeuille et par fourchette de PD (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T4 2019									
	a	b	c	d	e	f	g		
Fourchette de PD ⁽¹⁾	ECD après prise en compte des techniques ARC	PD moyenne ⁽²⁾	Nombre de débiteurs ⁽³⁾	PCD moyenne ⁽⁴⁾	Échéance moyenne ⁽⁵⁾	APR	Densité des APR ⁽⁶⁾		
Entreprises									
0.00 à < 0.15	2 541	0,06%	496	53,1%	2,55	265	10,4%		
0.15 à < 0.25	2 113	0,19%	507	48,0%	1,92	845	40,0%		
0.25 à < 0.50	673	0,36%	258	43,4%	2,13	372	55,3%		
0.50 à < 0.75	866	0,56%	201	43,7%	2,99	334	38,6%		
0.75 à < 2.50	816	0,91%	606	47,8%	1,63	692	84,8%		
2.50 à < 10.00	56	4,52%	53	35,8%	1,26	58	103,6%		
10.00 à < 100.00	9	13,84%	6	37,6%	1,61	13	144,4%		
100.00 (défaut)	5	100,00%	2	21,6%	4,98	2	40,0%		
Sous-total	7 079	0,41%	2 129	48,7%	2,26	2 581	36,5%		
États souverains									
0.00 à < 0.15	5 988	0,03%	171	11,7%	1,52	128	2,1%		
0.15 à < 0.25	2	0,21%	1	11,6%	–	–	0%		
0.25 à < 0.50	–	0%	–	0%	–	–	0%		
0.50 à < 0.75	–	0%	–	0%	–	–	0%		
0.75 à < 2.50	7	1,03%	1	12,8%	1,00	2	28,6%		
2.50 à < 10.00	–	0%	–	0%	–	–	0%		
10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%		
100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%		
Sous-total	5 997	0,04%	173	11,7%	1,51	130	2,2%		
Institutions financières									
0.00 à < 0.15	5 699	0,06%	57	46,8%	0,74	896	15,7%		
0.15 à < 0.25	1 274	0,16%	33	50,7%	0,25	396	31,1%		
0.25 à < 0.50	45	0,36%	16	48,8%	0,17	20	44,4%		
0.50 à < 0.75	143	0,56%	18	49,0%	0,50	102	71,3%		
0.75 à < 2.50	71	1,15%	23	46,6%	0,77	60	84,5%		
2.50 à < 10.00	–	3,09%	2	38,4%	0,41	–	0%		
10.00 à < 100.00	–	0%	–	0%	–	–	0%		
100.00 (défaut)	–	0%	–	0%	–	–	0%		
Sous-total	7 232	0,10%	149	47,6%	0,65	1 474	20,4%		
Total de tous les portefeuilles	20 308	0,19%	2 451	37,0%	1,31	4 185	20,6%		

(1) Fourchette de PD prescrite par la BRI dans le document intitulé Exigences de communication financière au titre du troisième pilier daté de janvier 2015.

(2) Représente la qualité de débiteur PD pondérée par ECD.

(3) Représente le nombre d'emprunteurs individuels.

(4) Représente la qualité de débiteur PCD (net de tout effet de l'ARC) pondérée par ECD.

(5) Représente la maturité du débiteur en années pondérée par ECD. Ce paramètre doit être renseigné uniquement lorsqu'il est utilisé pour le calcul APR.

(6) Total des actifs pondérés en fonction des risques à ECD après prise en compte des techniques ARC.

RCC5 – Nature des sûretés pour l'exposition au risque de contrepartie (RCC)

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants fournissent une décomposition de tous les types de sûretés constituées ou reçues par la banque afin de couvrir ou réduire les expositions au risque de contrepartie correspondant aux opérations sur dérivés ou aux OFT, y compris les transactions compensées par une CCP.

	T4 2020						T3 2020																	
	a		b		c		d		e		f		a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres											
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾		Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾		Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾									
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			
Trésorerie	-	10 046	-	1 861	29 253	15 472	-	9 046	-	2 232	29 596	13 780												
Valeurs mobilières émises ou garanties par																								
Le gouvernement du Canada	6	215	-	1 752	9 050	10 323	1	185	-	1 897	14 552	15 115												
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	145	-	62	15 296	19 040	-	78	-	289	12 819	19 898												
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	60	66	-	126	32 990	33 558	60	109	-	-	34 893	36 663												
Autres titres de créance	-	60	-	-	1 111	332	-	51	-	-	2 079	607												
Titres de participation	-	-	-	-	48 212	59 554	-	-	-	-	56 778	66 655												
Total	66	10 532	-	3 801	135 912	138 279	61	9 469	-	4 418	150 717	152 718												

	T2 2020						T1 2020																	
	a		b		c		d		e		f		a		b		c		d		e		f	
	Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres				Sûretés utilisées pour les opérations sur dérivés				Sûretés utilisées pour les cessions temporaires de titres											
	Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾		Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾		Juste valeur de la sûreté reçue		Juste valeur de la sûreté constituée		Juste valeur de la sûreté reçue ⁽¹⁾		Juste valeur de la sûreté constituée ⁽¹⁾									
Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée	Séparée	Non séparée			
Trésorerie	-	9 144	-	2 205	28 305	19 721	-	6 714	-	857	26 402	16 037												
Valeurs mobilières émises ou garanties par																								
Le gouvernement du Canada	16	287	-	2 118	18 946	18 943	-	49	-	985	14 777	14 699												
Les gouvernements provinciaux et municipaux du Canada	-	137	-	194	11 885	17 981	-	12	-	18	14 215	16 978												
Le trésor et d'autres organismes américains et les gouvernements d'autres pays	63	211	-	-	43 378	40 788	59	55	-	3	42 540	39 162												
Autres titres de créance	-	61	-	-	1 490	852	-	33	-	-	2 228	749												
Titres de participation	-	-	-	-	61 452	69 145	-	-	-	-	59 905	76 203												
Total	79	9 840	-	4 517	165 456	167 430	59	6 863	-	1 863	160 067	163 828												

(1) Excluant les sûretés sur les opérations de prise en pension garanties par des billets de dépôt au porteur et des obligations sécurisées émises par la Banque.

RCC6 – Expositions sur dérivés de crédit

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants illustrent dans quelle mesure la banque est exposée aux opérations sur dérivés de crédit achetés ou vendus.

	T4 2020		T3 2020		T2 2020		T1 2020		T4 2019	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	Protection achetée	Protection vendue								
Montants notionnels										
Swaps sur défaillance										
Indices, sociétés et autres	5 632	4 024	5 339	3 449	6 271	4 319	4 923	2 211	3 959	1 878
Tranches sur indices	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps à rendement total	-	-	-	-	-	-	-	-	142	-
Options sur crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres dérivés de crédit	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total des montants notionnels	5 632	4 024	5 339	3 449	6 271	4 319	4 923	2 211	4 101	1 878
Juste valeurs										
Juste valeur positive (actif)	13	28	19	52	50	34	-	52	-	45
Juste valeur négative (passif)	(58)	(1)	(83)	-	(50)	(3)	(120)	-	(101)	-

RCC8 – Expositions sur les contreparties centrales (CCP) ⁽¹⁾

(en millions de dollars canadiens)

Le tableau suivant donne une vision complète des expositions sur les contreparties centrales de la banque. Ce tableau inclut tous les types d'expositions ainsi que les exigences de fonds propres correspondantes.

	T4 2020		T3 2020		T2 2020		T1 2020		T4 2019	
	a	b	a	b	a	b	a	b	a	b
	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR	ECD après prise en compte des techniques ARC	APR
1 Expositions sur les CCP éligibles (total)		171		139		115		174		161
2 Expositions sur opérations auprès de CCP éligibles (hors dépôt de garantie initial et contributions aux fonds de garantie) ; dont	2 436	48	1 350	27	1 356	27	1 794	35	1 797	36
3 i) Dérivés de gré à gré	48	1	49	1	92	2	74	1	63	1
4 ii) Marchés dérivés organisés	2 119	42	1 174	23	1 174	23	1 602	32	1 680	34
5 iii) Cessions temporaires de titres	269	5	127	3	90	2	118	2	54	1
6 iv) Ensembles de compensation si la compensation multiproduit a été approuvée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dépôt de garantie initial séparé	5 536	–	4 856	–	6 078	–	1 802	–	733	–
8 Dépôt de garantie initial non séparé	561	–	401	–	696	–	51	–	46	–
9 Contributions aux fonds de garantie préfinancées	484	123	393	112	493	88	159	139	168	125
10 Contributions aux fonds de garantie non financées	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition sur des contreparties centrales non éligibles.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation de la banque dans le portefeuille bancaire.

		T4 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	3 228	-	3 228	715	-	715
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 708	-	2 708	203	-	203
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	520	-	520	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	247	-	247	793	-	793
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	6	-	6
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	233	-	233	787	-	787
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T3 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1 071	-	1 071	2 614	-	2 614	722	-	722
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 092	-	2 092	210	-	210
3	Cartes de crédit	1 071	-	1 071	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	522	-	522	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	268	-	268	793	-	793
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	6	-	6
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	254	-	254	787	-	787
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR1 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	600	-	600	2 560	-	2 560	728	-	728
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 036	-	2 036	216	-	216
3	Cartes de crédit	600	-	600	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	524	-	524	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	270	-	270	776	-	776
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	6	-	6
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	256	-	256	770	-	770
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T1 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	653	-	653	2 587	-	2 587	749	-	749
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	2 057	-	2 057	237	-	237
3	Cartes de crédit	653	-	653	-	-	-	12	-	12
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	530	-	530	500	-	500
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	271	-	271	777	-	777
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	7	-	7
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	257	-	257	770	-	770
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	14	-	14	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation.

		T4 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	21	-	21	18	-	18
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	17	-	17	-	-	-
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	18	-	18
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	4	-	4	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	2	-	2	13	-	13
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	2	-	2	1	-	1
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T3 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	4	-	4	8	-	8
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	3	-	3	3	-	3
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	5	-	5
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	-	-	14	-	14
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	2	-	2
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR2 – Expositions de titrisation dans le portefeuille de négociation (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	-	-	-	12	-	12	13	-	13
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	9	-	9	9	-	9
3	Cartes de crédit	-	-	-	-	-	-	4	-	4
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	3	-	3	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	1	-	1	22	-	22
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	1	-	1	10	-	10
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

		T1 2020								
		a	b	c	e	f	g	i	j	k
		Banque agissant comme émetteur			Banque agissant comme mandataire			Banque agissant comme investisseur ⁽¹⁾		
		Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total	Classiques	Synthétiques ⁽²⁾	Sous-total
1	Particuliers	1	-	1	4	-	4	18	-	18
	Dont :									
2	Créances immobilières résidentielles	-	-	-	3	-	3	9	-	9
3	Cartes de crédit	1	-	1	-	-	-	9	-	9
4	Autres expositions sur la clientèle de détail	-	-	-	1	-	1	-	-	-
5	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-
6	Autres que particuliers	-	-	-	-	-	-	13	-	13
	Dont :									
7	Prêts aux entreprises	-	-	-	-	-	-	-	-	-
8	Créances immobilières commerciales	-	-	-	-	-	-	12	-	12
9	Crédits-bails et créances	-	-	-	-	-	-	1	-	1
10	Autres expositions sur la clientèle de gros	-	-	-	-	-	-	-	-	-
11	Retitrisation	-	-	-	-	-	-	-	-	-

(1) Représente les positions d'investissement achetées dans des transactions avec des tiers.

(2) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme émetteur ou mandataire ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T4 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
2 Titrisation classique	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
3 Dont titrisation	4 546	–	–	–	–	1 320	3 226	–	–	144	322	–	–	12	25	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	4 299	–	–	–	–	1 320	2 979	–	–	144	297	–	–	12	23	–	–
5 Dont de gros	247	–	–	–	–	–	247	–	–	–	25	–	–	–	2	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T3 2020																	
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1 Expositions totales	3 953	–	–	–	–	1 321	2 632	–	–	144	263	–	–	11	21	–	–
2 Titrisation classique	3 953	–	–	–	–	1 321	2 632	–	–	144	263	–	–	11	21	–	–
3 Dont titrisation	3 953	–	–	–	–	1 321	2 632	–	–	144	263	–	–	11	21	–	–
4 Dont de détail sous-jacent	3 685	–	–	–	–	1 321	2 364	–	–	144	236	–	–	11	19	–	–
5 Dont de gros	268	–	–	–	–	–	268	–	–	–	27	–	–	–	2	–	–
6 Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7 Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8 Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR3 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme émetteur ou mandataire (suite)

(en millions de dollars canadiens)

		T2 2020																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	3 430	–	–	–	–	250	3 180	–	–	37	318	–	–	3	26	–	–
2	Titrisation classique	3 430	–	–	–	–	250	3 180	–	–	37	318	–	–	3	26	–	–
3	Dont titrisation	3 430	–	–	–	–	250	3 180	–	–	37	318	–	–	3	26	–	–
4	Dont de détail sous-jacent	3 160	–	–	–	–	250	2 910	–	–	37	291	–	–	3	24	–	–
5	Dont de gros	270	–	–	–	–	–	270	–	–	–	27	–	–	–	2	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

		T1 2020																
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeurs des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	3 457	–	28	26	–	250	3 261	–	–	37	383	–	–	3	30	–	–
2	Titrisation classique	3 457	–	28	26	–	250	3 261	–	–	37	383	–	–	3	30	–	–
3	Dont titrisation	3 457	–	28	26	–	250	3 261	–	–	37	383	–	–	3	30	–	–
4	Dont de détail sous-jacent	3 186	–	28	26	–	250	2 990	–	–	37	356	–	–	3	28	–	–
5	Dont de gros	271	–	–	–	–	–	271	–	–	–	27	–	–	–	2	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur

(en millions de dollars canadiens)

Les tableaux suivants présentent les expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire dans le cas où la banque agit comme investisseur ainsi que les exigences de fonds propres associées.

T4 2020																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
2	Titrisation classique	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
3	Dont titrisation	1 380	61	67	–	–	203	805	500	–	28	120	80	–	2	10	6	–
4	Dont de détail sous-jacent	660	55	–	–	–	203	12	500	–	28	2	80	–	2	–	6	–
5	Dont de gros	720	6	67	–	–	–	793	–	–	–	118	–	–	–	10	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T3 2020																		
		a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q
		Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement			
		≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%
1	Expositions totales	1 397	51	67	–	–	210	805	500	–	32	120	80	–	3	10	6	–
2	Titrisation classique	1 397	51	67	–	–	210	805	500	–	32	120	80	–	3	10	6	–
3	Dont titrisation	1 397	51	67	–	–	210	805	500	–	32	120	80	–	3	10	6	–
4	Dont de détail sous-jacent	677	45	–	–	–	210	12	500	–	32	2	80	–	3	1	6	–
5	Dont de gros	720	6	67	–	–	–	793	–	–	–	118	–	–	–	9	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

TITR4 – Expositions de titrisation dans le portefeuille bancaire et exigences de fonds propres réglementaires associées ⁽¹⁾ – banque agissant comme investisseur (suite)

(en millions de dollars canadiens)

T2 2020																		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement				
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	
1	Expositions totales	1 448	6	50	–	–	216	788	500	–	30	109	80	–	2	9	6	–
2	Titrisation classique	1 448	6	50	–	–	216	788	500	–	30	109	80	–	2	9	6	–
3	Dont titrisation	1 448	6	50	–	–	216	788	500	–	30	109	80	–	2	9	6	–
4	Dont de détail sous-jacent	728	–	–	–	–	216	12	500	–	30	2	80	–	2	–	6	–
5	Dont de gros	720	6	50	–	–	–	776	–	–	–	107	–	–	–	9	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

T1 2020																		
	a	b	c	d	e	f	g	h	i	j	k	l	m	n	o	p	q	
	Valeurs des expositions (par fourchette de pondération des risques)					Valeur des expositions (par approche réglementaire)				APR (par approche réglementaire) ⁽²⁾				Exigence de fonds propres après plafonnement				
	≤ 20%	> 20% à 50%	> 50% à 100%	> 100% à 1250%	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	SEC-IRBA	SEC- ERBA/IAA	SEC-SA	1250%	
1	Expositions totales	1 469	–	57	–	–	237	789	500	–	36	110	80	–	3	9	6	–
2	Titrisation classique	1 469	–	57	–	–	237	789	500	–	36	110	80	–	3	9	6	–
3	Dont titrisation	1 469	–	57	–	–	237	789	500	–	36	110	80	–	3	9	6	–
4	Dont de détail sous-jacent	749	–	–	–	–	237	12	500	–	36	2	80	–	3	–	6	–
5	Dont de gros	720	–	57	–	–	–	777	–	–	–	108	–	–	–	9	–	–
6	Dont retitrisation	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
7	Dont senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
8	Dont non senior	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

(1) La Banque n'a aucune exposition de titrisation synthétique.

(2) L'APR n'inclut pas le montant relié aux dispositions transitoires.

Glossaire

Approche avancée (AIRB)	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Actif pondéré en fonction des risques (APR)	Les actifs sont pondérés selon les lignes directives établies par le Bureau du surintendant des institutions financières. Dans l'approche standard, les facteurs de risque sont appliqués directement contre le notionnel de certains actifs afin de refléter des niveaux comparables de risque. Dans l'approche avancée, l'actif pondéré en fonction des risques est dérivé des modèles internes de la Banque, qui représentent l'évaluation de la Banque des risques auxquels elle fait face. Les instruments hors bilan sont convertis en valeurs équivalentes du bilan ou de crédit en ajustant les valeurs notionnelles avant d'appliquer les facteurs de pondération de risque appropriés.
Approche standardisée	Voir actif pondéré en fonction des risques.
Autres éléments hors bilan	Les lettres de garantie, les lettres de crédit documentaires et les actifs titrisés qui représentent essentiellement l'obligation de la Banque, sous réserve de certaines conditions, d'effectuer des paiements à des tiers pour le compte de clients si ces derniers ne peuvent pas effectuer les paiements ou ne sont pas en mesure de satisfaire aux obligations contractuelles précisées.
Autres particuliers	Cette classe d'expositions comprend les prêts à la consommation et autres prêts personnels, les créances sur carte de crédit des PME, les prêts aux PME (à l'exception des hypothèques de cinq logements ou plus).
Crédits rotatifs admissibles	Inclut les marges de crédit et les créances sur carte de crédit admissibles.
Engagements inutilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts non versés à un client donné, mais qu'il pourrait utiliser plus tard.
Entreprises	Risques de crédit directs liés à des sociétés, des sociétés en nom collectif et des entreprises individuelles, ainsi que les risques garantis par ces entités.
États souverains	Risques de crédit directs liés aux gouvernements, aux banques centrales et à certaines entités du secteur public, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Exposition en cas de défaut (ECD)	Une estimation du montant à risque associé à un client en cas de défaut et au moment du défaut.
Exposition liée aux montants utilisés	Montant lié au risque de crédit découlant de prêts déjà consentis aux clients.
Facteur scalaire	Une surcharge de 6% est appliquée au montant d'actif pondéré en fonction des risques évalués sous l'approche des notations internes avancée.
Fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1)	Les fonds propres de catégorie 1 sous forme d'actions ordinaires (CET1) comprennent les capitaux propres attribuables aux actionnaires ordinaires moins le goodwill, les immobilisations incorporelles et d'autres déductions au titre des fonds propres. Le ratio des fonds propres (CET1) est calculé en divisant le total des fonds propres attribuables aux actions ordinaires par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 1	Les fonds propres de catégorie 1 comprennent les fonds propres attribuables aux actions ordinaires et d'autres éléments additionnels des fonds propres de catégorie 1, soit les actions privilégiées à dividendes non cumulatifs admissibles ainsi que le montant admissible des instruments novateurs. Le ratio des fonds propres de catégorie 1 correspond aux fonds propres de catégorie 1, moins les ajustements réglementaires, divisé par l'actif pondéré en fonction des risques.
Fonds propres de catégorie 2	Les fonds propres de catégorie 2 comprennent la portion admissible de la dette subordonnée et la provision collective sur prêts non douteux admissible pour le risque de crédit.
Hypothèques résidentielles	Cette classe comprend les prêts hypothécaires résidentiels (quatre logements ou moins) ainsi que les marges de crédit hypothécaires.
Institutions financières	Risques de crédit directs liés à des institutions acceptant des dépôts et à des sociétés réglementées en courtage de valeurs, ainsi que les risques garantis par ces entités.
Instruments financiers dérivés hors bourse	Montant lié au risque de crédit découlant de produits dérivés se négociant directement entre deux parties plutôt que sur les marchés boursiers.
Perte en cas de défaut (PCD)	Estimation de la probabilité que le montant lié aux engagements d'un client donné ne soit pas remboursé par ce client en cas de défaut exprimée en pourcentage de l'exposition en cas de défaut.
Probabilité de défaut (PD)	Estimation de la probabilité de défaut d'un client donné, qui se produit lorsque ce client n'est pas en mesure de rembourser ses engagements à l'échéance du contrat.
Ratio de levier	Le ratio de levier se calcule en divisant le montant des fonds propres de catégorie 1 par l'exposition totale. L'exposition totale est définie par la somme des actifs au bilan (y compris les expositions sur instruments financiers dérivés et sur opérations de financement par titres) et des éléments hors bilan. Les actifs déduits des fonds propres de catégorie 1 sont aussi déduits de l'exposition totale.
Ratio des fonds propres	Les fonds propres de la Banque divisés par l'actif pondéré en fonction des risques. Les fonds propres de la Banque peuvent être: les fonds propres attribuables aux actions ordinaires (CET1), les fonds propres de catégorie 1 ou le total des fonds propres, produisant ainsi 3 différents ratios.
Risque de crédit	Le risque de crédit représente la possibilité de subir une perte financière si un débiteur n'honore pas entièrement ses engagements contractuels envers la Banque. Ce débiteur peut être un emprunteur, un émetteur, une contrepartie ou un garant. Le risque de crédit représente le risque le plus important auquel la Banque doit faire face dans le cours normal de ses affaires. La Banque y est exposée non seulement par le biais de ses activités et opérations de prêts directs, mais également par celui des engagements de crédit, des lettres de garantie, des lettres de crédit, des opérations sur produits dérivés négociés hors bourse, des titres de créance disponibles à la vente, des valeurs mobilières acquises en vertu de conventions de revente, des dépôts auprès d'institutions financières, de ses activités de courtage, et des opérations comportant un risque de règlement pour la Banque tels les virements de fonds irrévocables à des tiers par l'intermédiaire des systèmes électroniques de paiement.
Risque de marché	Le risque de marché représente le risque de subir une perte financière découlant de l'évolution défavorable des facteurs sous-jacents des marchés. La Banque est exposée au risque de marché en raison de sa participation à des activités de tenue de marché, de négociation, d'investissement et de gestion de l'actif et du passif.
Risque opérationnel	Le risque opérationnel est celui de subir une perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance attribuable à des personnes, à des processus, à la technologie ou à des événements extérieurs. Le risque opérationnel est présent dans toutes les activités de la Banque. Ainsi, le vol, la fraude, les transactions non autorisées, les erreurs de systèmes, les erreurs humaines, la modification ou l'interprétation erronée de la loi et des règlements, les litiges ou différends avec les clients ou les dommages matériels ne sont que quelques exemples d'événements susceptibles d'occasionner des pertes financières, de porter atteinte à la réputation de la Banque ou d'entraîner des pénalités ou des sanctions réglementaires.
Titres du portefeuille bancaire	Les expositions aux actions dans le portefeuille bancaire comprennent principalement des expositions détenues pour des raisons stratégiques et autres.
Total des fonds propres	Le total des fonds propres correspond à la somme des fonds propres de catégorie 1 et de catégorie 2. Le ratio du total des fonds propres est calculé en divisant le total des fonds propres, moins les ajustements réglementaires, par l'actif pondéré en fonction des risques.
Transactions assimilées à des accords de prise en pension	Les obligations financières liées aux titres vendus (pension sur titres) ou rachetés (prise en pension de titres) suite à un accord sous lequel les titres seront rachetés (pension sur titres) ou revendus (prise en pension de titres) à une date et à un prix prédéterminé. Cet accord est une source de financement à court terme (pension sur titres) ou un prêt sur nantissement (prise en pension de titres). Les transactions assimilées à des accords de prise en pension comprennent aussi les titres prêtés ou empruntés qui sont comptabilisés hors bilan.